

Le Forez avant le Forez

Le temps des Ségusiaves

Paul Valette

Pour l'homme de l'Antiquité, l'espace du Forez n'a aucune réalité historique, tout comme, d'ailleurs, le fait d'appartenir à la Gaule lyonnaise (*Gallia Lugudunensis*). Seule comptait l'appartenance au peuple et, plus tard, à partir du I^{er} siècle de notre ère, à la cité (*ciuitas*) que nous présenterons plus loin ¹. D'ores et déjà il faut en signaler l'extension d'ouest en est depuis les monts du Forez jusqu'à l'axe rhodanien (soit approximativement les départements de la Loire et du Rhône). Le Forez historique, création médiévale, n'en constitue donc que la partie occidentale. Néanmoins, c'est sur les Ségusiaves habitants de cet espace que nous nous interrogerons tout au long de ce propos, en gardant néanmoins présent à l'esprit que la compréhension de certains phénomènes de l'organisation du territoire antique demande une vision élargie.

Les sources écrites concernant le pays ségusiave sont peu nombreuses : quelques lignes dans la *Guerre des Gaules* de César, guère plus dans la *Géographie* de Strabon ou l'*Histoire naturelle* de Pline. Le dossier épigraphique rassemble une quarantaine d'inscriptions pour l'ensemble du territoire (Lyon exclu), vingt-deux pour le Forez proprement dit (dont dix-huit utilisables). Il faut y ajouter les textes de cinq bornes milliaires.

Aussi est-ce de la fouille qu'est issu l'essentiel de notre documentation. Nos archives sont celles du sol. Les informations s'accumulent depuis une dizaine d'années du fait des interventions systématiques de l'archéologie préventive : 30 à 40 par an sur l'ensemble du département, près d'une cinquantaine dans la ville de Feurs depuis 1990 ². Il faut y ajouter les prospections effectuées au sol par le Groupe de Recherches Archéologiques de la Loire (GRAL).

Cette masse documentaire nouvelle, loin d'être publiée, s'ajoute au *corpus* des découvertes antérieures rassemblées par M-O Lavendhomme ³. Même si bien des questions restent encore sans réponses, ces découvertes permettent d'aborder, à défaut de les résoudre, les problèmes d'une manière moins aléatoire.

Notre propos n'est pas ici de dresser un tableau statique et nécessairement incomplet, du Forez ségusiave. Il nous a semblé plus judicieux de l'orienter par le questionnement récurrent suivant : en quoi cette terre de civilisation gauloise a-t-elle été marquée par son appartenance à l'Occident romain pendant plusieurs siècles ? Quand peut-on parler de rupture ? Quand n'y a-t-il eu peut-être simples réorientations, voire continuité d'une évolution déjà en cours ? C'est aborder le concept de « romanisation » qui fait aujourd'hui débat parmi les historiens de la période antique.

¹ La mention de la cité d'origine figurait sur des épitaphes ou dédicaces concernant des Ségusiaves et situées à « l'étranger », ainsi à Lyon, Vienne, Thessalonique.

² Nous avons consulté les *Bilans scientifiques annuels* publiés par le Service Régional d'Archéologie rhône-alpes.

³ M.-O. LAVENDHOMME, *Carte archéologique de la Loire*, collect. Carte archéologique de la Gaule, Académie des Inscriptions et Belles Lettres, 1997, 305 p. En ce qui concerne la partie du territoire ségusiave comprise aujourd'hui dans le département du Rhône, consulter dans la même collection : O. FAURE-BRAC, *Carte archéologique du Rhône /1*, 2006, 609 p. Pour le département de l'Ain, A. BUISSON, *Carte Archéologique de l'Ain*, 1990, 192 p.

PREMIERE PARTIE :

Une nouvelle façon de pratiquer la vie civique et la vie sociale

1/ Les limites de la cité ségusiave (fig. 1)

La réorganisation de la Gaule, fut l'œuvre d'Auguste une trentaine d'années après la conquête césarienne certainement à l'occasion d'un de ses voyages en terre gauloise (16/12 av. J.-C.). Elle maintint, dans l'ensemble, les territoires des peuples préromains, transformés en cités. Celui des Ségusiaves devint la *ciuitas segusiavorum*, faisant partie des vingt-quatre cités de la Gaule lyonnaise⁴.

Les limites du territoire préromain des Ségusiaves sont dans l'ensemble assez bien définies⁵. A l'ouest, les monts du Forez les séparaient des Arvernes et des Vellaves. A l'est, l'axe rhodanien et les monts du Pilat faisaient limite avec les Allobroges et les Helviens (Vivarais). Il existe cependant une incertitude au nord, au contact des Eduens (dont les Ségusiaves étaient les « clients ») et concernant l'extension du territoire ségusiave sur la rive gauche de la Saône. La récente mise au point de la question par J.-C. Béal propose d'accorder aux Ségusiaves une large partie méridionale du département de l'Ain. La tradition historique situait le peuple des Ambarres dans cette région, il faudrait le situer en fait plus au nord des possessions ségusiaves entre Rhône et Saône. La réorganisation augustéenne ne modifia que peu cette situation si ce n'est que les Ambarres ne figurent pas dans la liste des cités. Furent-ils rattachés aux Eduens ? Aux Ségusiaves ? Au territoire colonial de Lyon ?

C'est l'extension de ce dernier qui pose encore problème. Il a fait l'objet, depuis la fin du XIX^e s. d'un grand nombre de propositions, les textes (dont Strabon) et aussi les documents épigraphiques demeurant fort ambigus. Selon les conclusions de l'examen le plus récent de la question⁶, le territoire ségusiave préromain aurait été amputé dans sa partie orientale, tout en conservant des territoires sur la rive gauche de la Saône et un accès à ce cours d'eau depuis Belleville au nord, jusqu'à Anse au sud (bien que l'appartenance de cette localité à la cité ségusiave ne soit pas démontrée). Vers le sud, le territoire colonial s'adossait au Rhône sur une trentaine de kilomètres sans amputer le territoire des Allobroges. Vers l'ouest, son extension en territoire ségusiave, n'est pas identifiable en l'état.

La cité ségusiave juxtaposait deux grands ensembles géographiques de part et d'autre des monts du Lyonnais : celui de l'est orienté vers l'axe Rhône-Saône et celui de l'ouest dont la Loire constituait l'axe majeur, jusqu'à Roanne. Les vallées de la Brévenne, de la Turdine et du Gier permettaient des liaisons terrestres relativement aisées entre les deux. On pouvait rejoindre le territoire arverne par des cols, d'un accès peu aisé l'hiver, franchissant les monts du Forez.

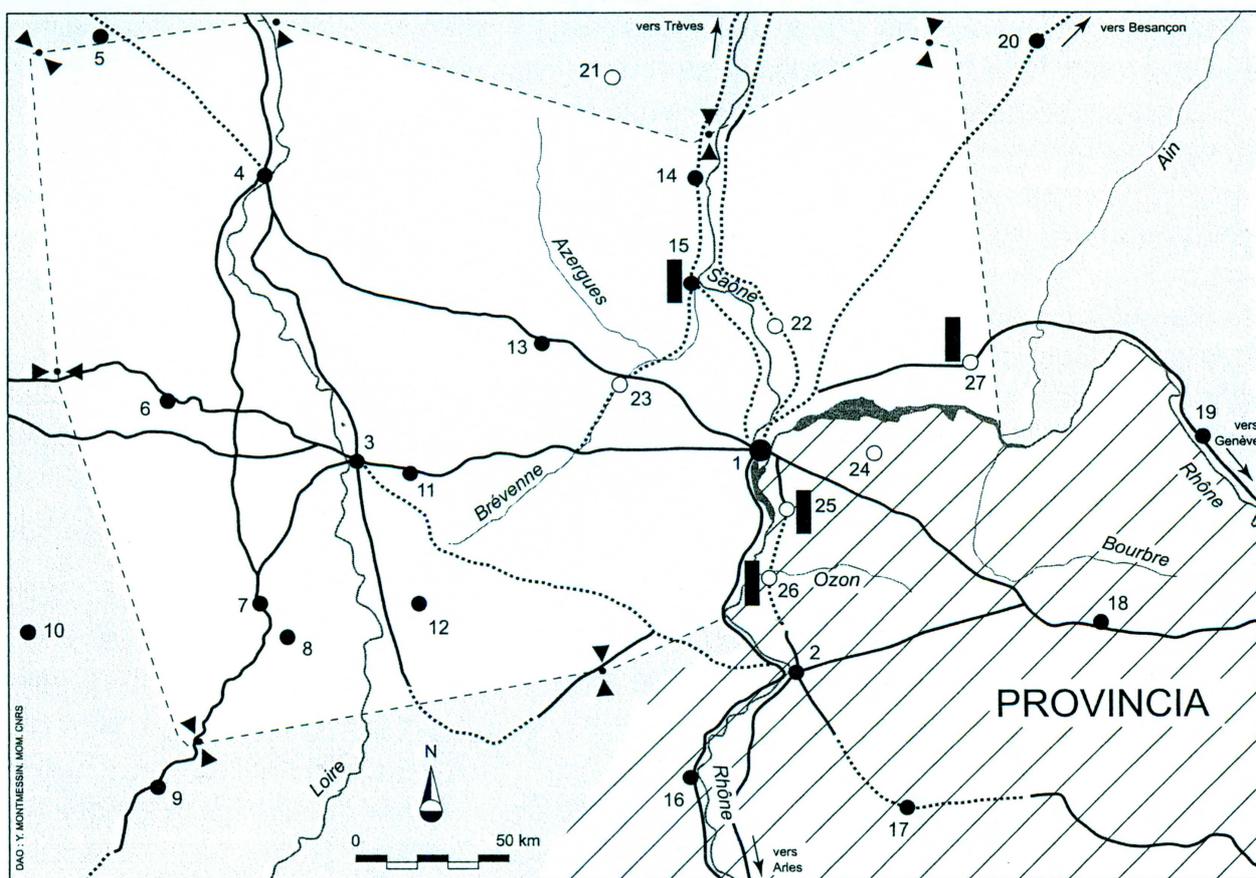
Plus que l'étendue de ce territoire c'est sa situation géographique qui en faisait tout l'intérêt. Sa longue façade sur l'axe rhodanien et la proximité de la *Provincia*⁷ l'ouvraient, dès le II^e s. av. J.-C., au commerce méditerranéen en particulier celui du vin. Il contrôlait la navigation sur une partie de la Saône et de la Loire ainsi que la circulation sur la route terrestre entre Rhône et Loire par la vallée du Gier.

⁴ Lors de cette réorganisation administrative, le territoire de la Gaule fut partagé en trois provinces : Lyonnaise, Aquitaine, et Belgique. Elles étaient placées sous l'autorité d'un gouverneur dépendant de l'empereur et assisté de services administratifs. La Gaule lyonnaise s'étendait de la vallée du Rhône à l'Armorique, et regroupait les territoires entre la vallée de Loire et la rive droite de la Seine.

⁵ BEAL (J.-C.), *Les territoires des cités antiques : note de géographie historique en région lyonnaise*, *Revue d'Etudes anciennes*, 109, 2007, p. 5 à 26.

⁶ *Ibid.* p. 24 et 26.

⁷ La *Provincia* ou Narbonnaise correspondait à la Gaule du sud conquise par Rome en 121 av. J.-C. La colonie de Vienne en faisait partie.



Pl. 2 : Les Ségusiaves et la région de Lyon à l'époque impériale.

Capitales de cités (n°1 : Lyon, 2 : Vienne, 3 : Feurs) ; agglomérations secondaires antiques (n°4 : Roanne, 5 : La Pacaudière, 6 : Ailleux, 7 : Moingt, 8 : St-Romain-le-Puy, 9 : Usson, 10 : Ambert, 11 : Salt-en-Donzy, 12 : Saint-Galmier, 13 : Pontcharra-sur-Turdine, 14 : St-Georges-de-Reneins, 15 : Anse, 16 : Limony, 17 : Revel-Tourdan, 18 : Bourgoin-Jallieu, 19 : Briord, 20 : Bourg-en-Bresse) ; agglomérations modernes (n°21 : Beaujeu, 22 : Genay, 23 : L'Arbresle, 24 : Meyzieu) ; emplacement de bornes milliaires (n°15 : borne d'Anse, 25 : XIII^e mille depuis Vienne, 26 : VII^e mille depuis Vienne, 27 : borne de Béligneux).

Fig. 1 : Les Ségusiaves et la région de Lyon à l'époque impériale.
D'après J.-C. Béal, Revue d'études anciennes, 2007

2/ Après la conquête de la Gaule le territoire ségusiave devient une entité administrative

- Le statut de la cité : l'entrée dans le monde du droit romain

Le droit romain a fixé le statut juridique des cités nouvellement créées⁸. La plupart de celles constituant la province de Lyonnaise étaient dites « pérégrines », c'est-à-dire étrangères au statut de droit romain dont jouissaient les colonies. Mais certaines s'étaient vu attribuer, de bonne heure, et pour des raisons pas toujours identifiables, un statut particulier : les « cités fédérées », (comme celle des Eduens), chez lesquelles un traité (*foedus*) organisait leurs droits et les « cités libres », catégorie peu nombreuse à laquelle la cité ségusiave était intégrée. Par ce statut les Ségusiaves

⁸ B. REMY, *L'administration et la religion des Ségusiaves d'après les inscriptions*, in, le Passé des villes du Forez, Centre d'études foréziennes, 3, 1970, p. 109 à 135. On peut consulter l'ouvrage rassemblant des articles plus récents mais plus généraux : M. DONDIN-PAYRE et M.-T. ; RAEPSAET-CHARIER (édit.), Cités, Municipales, Colonies, Paris, 1999, 481 p.

conservaient une autonomie plus ou moins fictive. Nous ne pouvons qu'émettre des hypothèses sur les raisons politiques qui ont prévalu à l'octroi de ce qu'il faut bien appeler un privilège. Faut-il y voir une conséquence de l'attitude des Ségusiaves durant la Conquête ? De ses relations avec la colonie de Lyon ?

Nous ignorons l'époque exacte à laquelle la cité se vit attribuer le droit latin peut-être sous l'empereur Claude. Par ce droit, les habitants demeuraient pérégrins mais les magistrats devenaient automatiquement citoyens romains en exerçant leur première charge.

Par exception à la règle, la cité ségusiave de droit latin aurait été appelée « colonie » sous la dynastie des Flaviens (deuxième moitié du I^{er} s.) comme l'attesterait une borne routière conservée à Pommiers⁹. Promotion qui ne fut accordée qu'à deux autres peuples de la province de Lyonnaise : les Viducasses (Normandie) et les Sénons (Sens)¹⁰.

Le territoire de la cité ségusiave devait être divisé en cantons appelés *pagi*, si l'on restitue le texte d'une inscription découverte à Bussy-Albieu. Le *pagus* de Condate au nord de Lyon, devait faire partie du territoire colonial. Ces entités territoriales, certainement antérieures à la Conquête, ne devaient pas être nombreuses si l'on se réfère aux découvertes épigraphiques effectuées chez d'autres peuples : quatre dans la cité de Rennes, cinq chez les Allobroges. Bien que parfois dotés de magistrats, les préfets, ils n'étaient nullement autonomes. Ils constituaient de véritables cadres politiques dont la relation avec la capitale nous échappent. Il en était de même des *uici* inscrits eux-aussi dans un statut juridique et qui étaient plus que de simples villages.

La cité prit le nom du peuple qui y résidait (*Ciuitas segusiavorum*), comme ce fut généralement la règle, jusqu'aux alentours du III^e s. où un glissement s'est produit du nom de la cité vers le nom du chef-lieu.

- Introduction dans la vie politique des notions de carrière et de citoyens

A la lecture de la *Guerre des Gaules*, il paraît évident que le pouvoir politique chez les peuples de la Gaule indépendante s'incarnait dans un ou des individus. Il faut imaginer un régime aristocratique dans lequel des familles dominaient des clans ou des chefferies en s'appuyant sur une clientèle plus ou moins nombreuse. L'individu s'y affirmait par son charisme, ses vertus guerrières ou diplomatiques, sa richesse.

C'est une conception tout autre que Rome va introduire au sein des cités : magistrature et citoyenneté. Certes, l'assemblée populaire des citoyens libres, le *populus*, ne possédait qu'un rôle mineur. La réalité du pouvoir demeurait dans les mains de l'aristocratie, celles du sénat local formé des décurions. C'était en son sein qu'étaient élus les magistrats. Les magistratures constituaient un parcours bien défini, exercé collégialement et pour un an.

De ces magistrats ségusiaves, deux nous sont connus par des documents épigraphiques.

Le premier, dont le nom est gravé dans le marbre, est *Caius Iulius Iullus* qui, lors de sa mort, portait le titre de *princeps* qu'il ne faut pas traduire par « prince » mais par « premier magistrat » (sous-entendu du sénat local, celui dont l'opinion prévalait). Ce titre ainsi que le nom de son titulaire permettent de situer ce texte au début de notre ère

Le nom du second, *Sextius Iulius Lucanus*, est lui gravé dans le bronze et le personnage porte le titre de *duumvir* de la cité (fig. 2). C'était le niveau le plus élevé de la carrière municipale confié à deux individus et consistant à dire le droit. Le document est postérieur au précédent et témoigne de l'octroi du droit latin à la cité.

⁹ Ce statut colonial n'a rien de commun avec celui de Lyon, colonie de déduction constituée à l'origine par des Italiens et pour des Italiens. En ce qui concerne le cas de Feurs, B. REMY y voit un titre honorifique.

¹⁰ Y. LE BOHEC, *La Gaule lyonnaise*, édit. Fatou, 2008, p. 50.

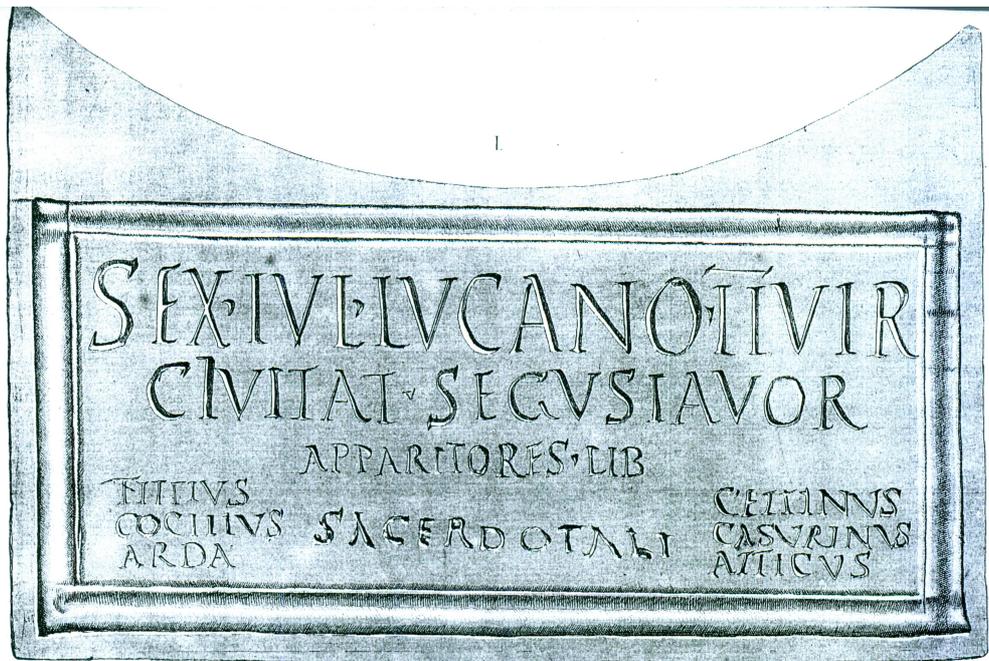


Fig. 2 : Dédicace à *Sextius Iulius Lucanus*, duumvir de la cité des Ségusiaves. Offerte par ses appariteurs affranchis. Découverte à Marclopt et conservée au musée de Feurs. D'après abbé Roux, 1851.

Nous ne connaissons pas de magistrats ayant exercé les magistratures inférieures : questeurs (finances), édiles (travaux, monuments, police des marchés). Deux inscriptions, l'une découverte à Lyon, l'autre figurant sur le sarcophage de Marclopt portent toutes deux la mention en latin « a rempli tous les offices chez les siens » ce qui atteste que *C. Vlattius* (surnom inconnu) et *Titius Audax* avaient gravi tous les échelons de la carrière des honneurs dans la cité ségusiave.

En plus de leur fonction administrative, décurions et magistrats exerçaient des fonctions religieuses dans les prêtrises du culte impérial, ciment politique du monde romain. Sur l'inscription découverte à Feurs *Tiberius Claudius Capito* porte le titre de prêtre d'Auguste et sur celle découverte à Marclopt, *Sextus Iulius Lucanus*, est qualifié d'ancien prêtre. Le flamine, *Iulius Priscus* est mentionné sur un document de Moingt. La variété des sacerdoces traduit les différents niveaux auxquels se célébrait ce culte. Le niveau le plus prestigieux se célébrait, au sanctuaire fédéral institué en 12 av. J.-C. par Drusus sur les pentes de la Croix-Rousse à Lyon. Son but consistait à assurer à un échelon supra provincial une cohérence d'ensemble entre les peuples gaulois. En effet, se rassemblaient là des représentants des soixante cités des Trois Gaules, non pour y discuter la politique impériale mais faire allégeance à l'empereur. Ils y élisaient le grand prêtre du culte rendu en leur nom à « Rome et d'Auguste ». Un Ségusiave, au moins, accéda à ces brillantes fonctions : *C. Vlattius*, membre d'une famille dont nous reparlerons.

La personne de *Tiberius Claudius Capito* nous est connue comme étant celle qui, sous le règne de l'empereur Claude (milieu du 1^{er} s.) fit reconstruire en pierre le théâtre de Feurs, auparavant en bois. Financer de leurs deniers une dépense pour une réalisation publique (restauration d'un portique, installation d'une fontaine etc.) faisait partie des obligations auxquelles les décurions étaient assujettis. Les traces épigraphiques de cet évergétisme sont très nombreuses, les généreux donateurs tenant à ce que leur acte (souvent associé au nom de l'empereur) passe à la postérité.

Rien d'étonnant alors à ce que cette élite municipale se recrutât parmi les membres de l'aristocratie gauloise qui connaissait là, au tournant de notre ère, une importante mutation politique qu'a soulignée Laurence Tranoy : *A l'échelon des cités, il incombait désormais aux élites locales de prendre en charge ce cadre et de le faire vivre. Aux élites ? Plus précisément à ceux qui avaient échappé à l'épuration parce qu'ils étaient consentants et prêts à collaborer avec le nouveau pouvoir, condition impérative pour le maintien de leur position sociale (...). Les*

inscriptions montrent comment les membres de l'élite gauloise ont consenti à cette mutation politique en apprenant à devenir magistrats à la romaine¹¹.

L'accès à la citoyenneté romaine, rendu possible par le droit, va constituer un formidable levier pour le renouvellement de cette élite. Les magistrats ségusiaves que nous venons de rencontrer avaient le statut de citoyen romain comme leur nom l'indique (*tria nomina*). A la citoyenneté étaient rattachés certains droits fiscaux, familiaux, économiques et politiques. L'accès à ce statut pour un Ségusiave libre (pérégrin) pouvait se faire de deux façons.

La première consistait à en être gratifié par l'empereur dans la famille duquel il entrait alors de façon fictive. Les Gaules fourmillaient de *lullii*, de *Flavii*, de *Claudii*. C'est sans doute ce qui s'est passé pour *Caius Iulius Iullus*, au nom évocateur (c'est César qui serait alors le donateur), et *Tiberius Claudius Capito*. Dans le cas de ce dernier, nous en sommes à la première génération : le père de *Tiberius*, nommé *Aruca* n'a pas un nom latin et n'est sans doute pas citoyen. Dans la famille du donateur (*Caius Iulius Rufus*) de l'arc de Saintes édifié au tout début de notre ère, il a fallu trois générations pour que le patronyme gaulois ait disparu.

La seconde devint opérationnelle lorsque le droit latin fut accordé à la cité. Devenait citoyen celui qui exerçait une magistrature mais cela ne concernait pas tous les membres du sénat local.

Quelle que soit la voie possible, elle apparaît bien étroite et ne peut être considérée comme une réelle politique d'intégration de masse. Il fallut attendre le début du III^e s. et l'édit de l'empereur Caracalla en 212 pour que la citoyenneté soit étendue à tout habitant libre de l'Empire.

3 / La ville sert de cadre aux institutions

Dans l'Antiquité c'est l'Etat et non la géographie qui décidait si une agglomération pouvait ou non recevoir l'appellation de ville. Y. Le Bohec dans le tableau qu'il propose de la province de Lyonnaise attribue le qualificatif de « grandes villes » seulement à Lyon et à Autun, l'est de la Lyonnaise ne comporterait que de « petites villes » telles que Feurs, Sens, Meaux et Lutèce¹². L'Etat reconnaissait à ces agglomérations le titre de cité, le terme désignant la ville et son territoire.

A l'époque de l'indépendance, les Ségusiaves, comme les autres peuples, ne connaissaient pas le fait urbain, au sens gréco-romain du terme¹³. Les pratiques communautaires, qu'elles soient politiques, religieuses et culturelles n'étaient pas liées à des lieux spécifiques, adaptés et aménagés à ces fins. Les lieux de rassemblement (dont les sanctuaires) devaient être dispersés au sein des différentes chefferies et présenter un caractère provisoire. Il ne faut nullement y voir une marque d'archaïsme mais l'expression d'une mentalité : *La dispersion de l'habitat et l'absence de structures centralisatrices nécessitent des liens souples et multiples plutôt qu'institutionnels pour donner à la population le sentiment d'appartenir à un peuple*¹⁴.

C'est une conception tout autre qu'exprimait la capitale de la cité, *Forum Segusiavorum* (Feurs)¹⁵, ancienne bourgade gauloise, devenue capitale de cité.

Fondée à l'époque augustéenne, dans la partie occidentale du territoire ségusiave et à un carrefour de voies (dont la voie d'Agrippa Lyon-Saintes qui franchissait ici la Loire), la ville rééquilibrait la présence de la colonie lyonnaise située à l'est. Son urbanisme traduit un modèle italique : le tissu urbain (fig. 3) s'y développait sur une superficie de 80 ha par un maillage géométrique de rues délimitant des îlots d'habitation de dimensions régulières (106 m x 94 m). Des portiques bordaient les rues principales et de part et d'autre, l'habitat s'organisait autour de cours centrales. La ville se dota d'une parure monumentale relativement tôt, à une époque

¹¹ L. TRANOY, *L'invention d'une administration politique et religieuse*, in : P. OUZOULIAS, L. TRANOY, (dir.) *Comment les Gaules devinrent romaines*, 2010, p. 115-116.

¹² Y. LE BOHEC, 2008, *op. cit.*, p. 88 à 98.

¹³ J.-L. BRUNAUX, *Nos ancêtres les Gaulois*, 2008, p. 243-244. La notion de « proto-urbanisation » débattue à propos des *oppida* (cf. *infra*) par les historiens et archéologues ces dernières décennies ne permet pas de les rattacher à une réalité urbaine.

¹⁴ *Ibid.*, p. 245.

¹⁵ P. VALETTE, *Forum Segusiavorum. Le cadre urbain d'une ville antique (I^{er} s.-III^e s.)*, Diffusion de Boccard, 1999, 238 p.

antérieure au règne de Claude pour le premier théâtre, le règne de Tibère pour le *forum* ¹⁶. C'est ce vaste ensemble monumental (fig. 4), cœur de la ville, qui exprime de façon ostentatoire le siège de l'autorité politique. Que ce soit au sein de la curie, lieu des délibérations des décurions et des magistrats, de la basilique où s'exerçait, entre autres, la fonction judiciaire, ou dans l'aire sacrée du temple où étaient honorés les dieux officiels et l'empereur, tout évoquait la présence et l'autorité de Rome.

La ville pouvait être perçue comme la vitrine et le vecteur de ce que certains pouvaient considérer comme la modernité : confort et appareil de l'habitat domestique ¹⁷, présence de lieux de spectacles et de loisirs : thermes, théâtre, tout ce que les Latins désignaient sous le nom d'*urbanitas* et dans laquelle l'aristocratie ségusiave ne manqua pas de plonger avec délice.

Miroir de nouveaux codes sociaux, d'une nouvelle culture il est difficile de nier à la ville un rôle essentiel dans la « romanisation »

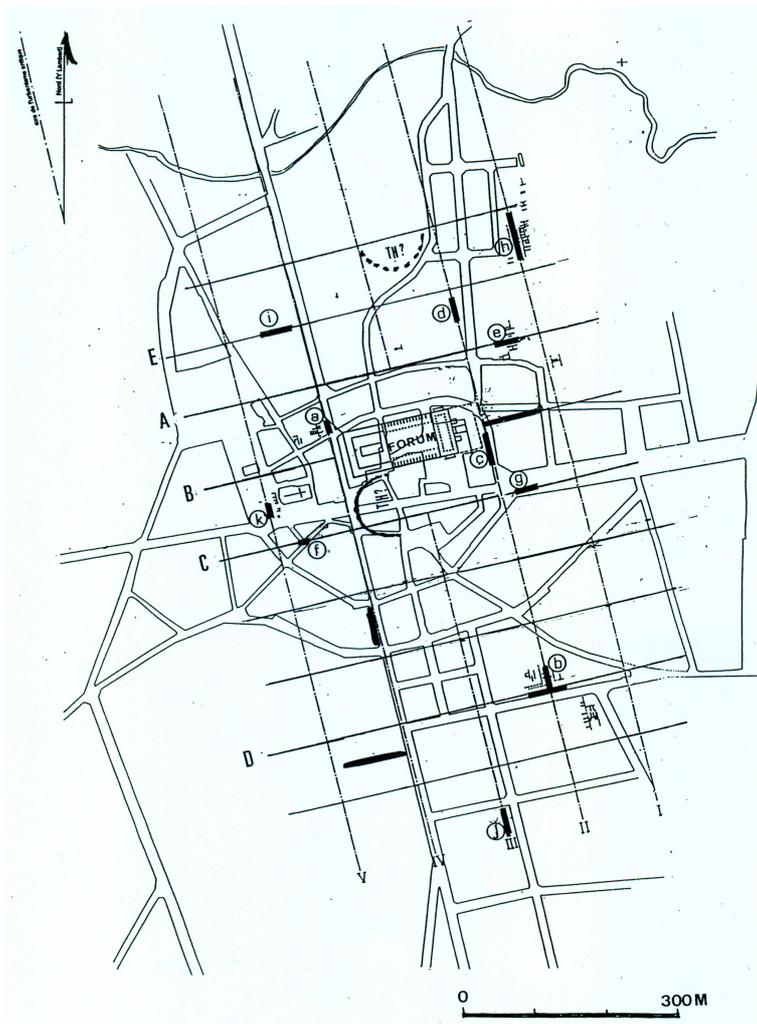
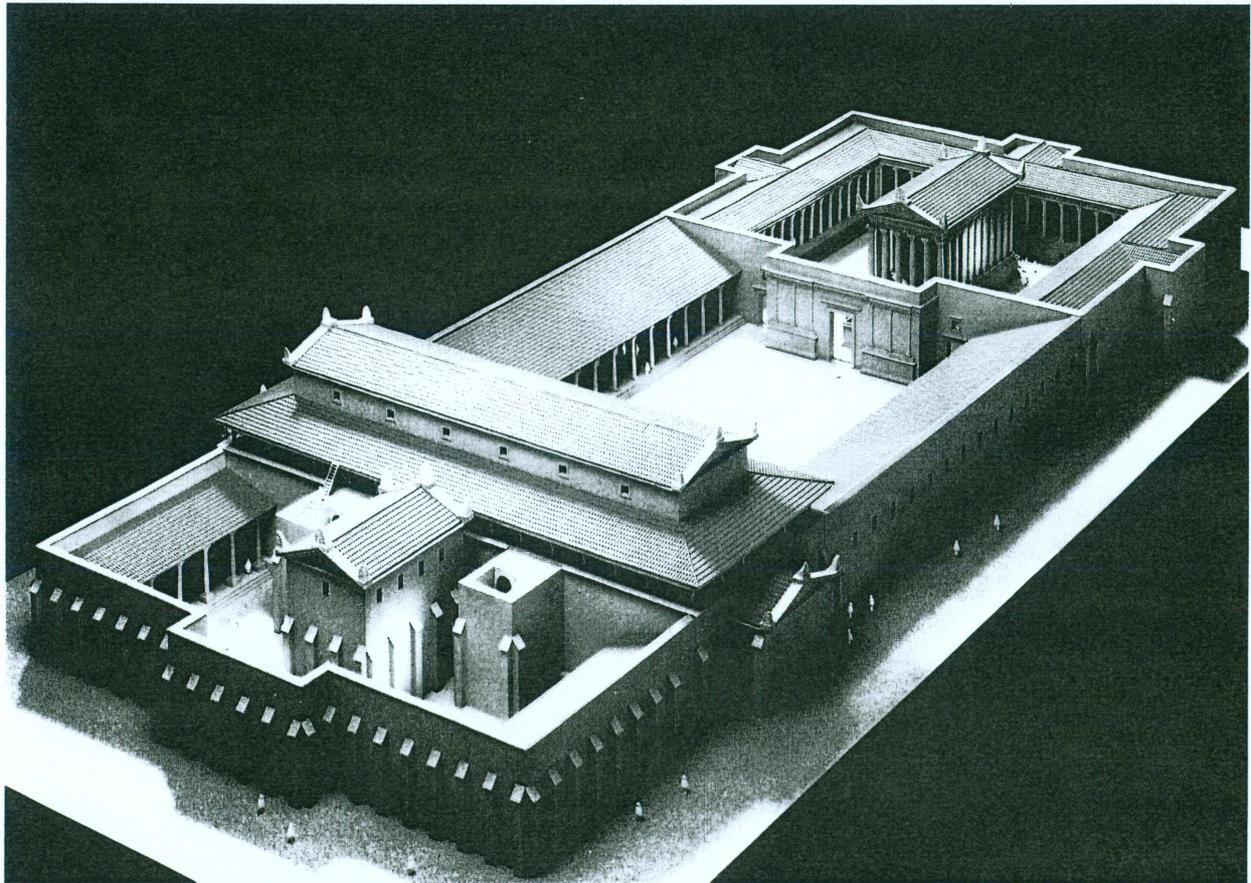


Fig. 3 : Plan de *Forum Segusiavorum*. D'après P. Valette, 1999.
TH : hypothèses de localisation du théâtre antique

¹⁶ Ce terme, désignant ici un monument, n'a pas le même sens que dans le nom de *Forum segusiavorum* dans lequel il se rapporte à une catégorie juridique d'agglomérations.

¹⁷ D'après ce que nous avons pu observer à Feurs, il devait exister, dans cet habitat « romanisé », bien des disparités. Aux côtés des vastes et riches *domus*, implantées en particulier aux abords du *forum*, et livrant aux archéologues mosaïques, marbre et enduits peints, il existait des maisons, tout aussi « romanisées » mais beaucoup plus modestes.



La maquette du forum.

Sa conception est le fruit d'une synthèse des données de fouilles (plan des vestiges retrouvés, restes d'architecture, datation) et de la documentation disponible par ailleurs sur d'autres édifices contemporains. Une telle démarche n'est rendue possible que par l'existence de normes strictes de construction pour ces monuments, que suivaient d'autant plus scrupuleusement les architectes provinciaux que le conformisme au modèle italique était une façon d'identifier la cité à la métropole romaine. On constate qu'entre la fin de la république et le début du II^e s. l'évolution de cette architecture se traduit plus dans le choix de solutions décoratives que dans des innovations techniques. Le forum de Feurs, au plan monolithique et aux façades sévères et dépouillées, se rattache encore au modèle augustéen.

Fig. 4 : L'ensemble monumental du *forum* de Feurs.
D'après V. Guichard et P. Valette. P. André. Maquette conservée au musée de Feurs.

DEUXIEME PARTIE

L'intensification de la mise en valeur du territoire

L'implantation de la capitale dans la cité, acte éminemment politique, ne constitue qu'un aspect de la structuration et de la mise en valeur accrue du territoire. Quelle part pour la rupture et quelle part pour la continuité dans l'occupation du sol ?

1/ Un constat : l'essor du peuplement durant les I^{er} et II^e siècles

Les cartes de répartition

C'est un élément majeur pour la connaissance du Forez gallo-romain. Nous disposons d'une documentation qui s'enrichit d'année en année sans qu'elle fournisse toujours des éléments suffisamment nombreux et précis pour pouvoir aborder, avec quelque fiabilité, les problèmes d'ordre historique qui se posent. Nous ne prendrons ici en compte que les sites ruraux, nous traiterons des agglomérations ultérieurement.

La cartographie des sites gallo-romains du I^{er} au III^e s. dans la partie « forézienne » de la cité permet une première approche (fig. 5)¹⁸.

Les sites se concentrent dans la plaine du Forez et ses bordures, mais avec une nette dissymétrie entre les deux rives de la Loire. Phénomène observable également dans la plaine roannaise. La vallée du Gier constitue un second pôle de forte densité de l'habitat. Les bordures montagneuses (monts du Forez, monts du Lyonnais, massif du Pilat) demeurent moins bien humanisées. Dans la partie de la cité située dans le département du Rhône, l'opposition se fait entre les monts du Beaujolais à l'occupation réduite et la vallée de la Saône¹⁹. Cette répartition doit être nuancée car les contrastes illustrent aussi les disparités de la recherche. Nous disposons aujourd'hui des résultats d'investigations beaucoup plus précises effectuées dans des secteurs plus réduits.

- Le premier secteur concerne un ensemble de neuf communes (15 000 ha) situées dans la périphérie de Feurs²⁰ où 60 % des terres prospectables l'ont été. Cela a permis de déceler une soixantaine de nouveaux sites. La cartographie (fig. 6). confirme l'existence de « lignes de force » du peuplement sur les terrasses et les vallées adjacentes de la rive gauche de la Loire. Sur la moyenne terrasse, les établissements sont distants d'environ un kilomètre²¹. Sur la rive droite, les habitats, en plus petit nombre, se localisent, selon le même schéma par rapport au fleuve. Une seconde série d'habitats longe le piémont des monts du Lyonnais, plus à l'écart de la Loire.

Le second secteur se situe dans la partie méridionale de la plaine, plus particulièrement dans la zone alluviale de la vallée, depuis Andrézieux jusqu'à Montrond. Des campagnes de prospections effectuées par le GRAL ainsi qu'un programme de recherches associant aux archéologues des géomorphologues et des spécialistes des sciences de la terre aboutirent à des résultats majeurs. Non seulement la dynamique du fleuve sur une très longue durée (3 000 ans) fut mise en évidence mais les nouvelles observations modifièrent notre vision du peuplement. Cette zone, que l'on estimait dépourvue de vestiges archéologiques compte tenu des dangers présentés par les

¹⁸ En ce qui concerne le Roannais, J. PONCET (dir.), *Le Roannais archéologique*, FRAL 1998, p. 60-62.

¹⁹ *Carte archéologique du Rhône*, 2006, carte p. 96.

²⁰ M. O. LAVENDHOMME, *L'occupation de la plaine du Forez (Loire) à la fin de l'âge du fer et dans l'Antiquité*, *Revue archéologique du Centre*, 36, 1997, p. 131-144.

²¹ Dans le bassin de Clermont-Ferrand au Haut-Empire, il existait un établissement agricole tous les 250 m, F. TREMENT, *Romanisation et développement dans les campagnes des Gaules*, in : P. OUZOULIAS, F. TRANOY, *op. cit.*, p. 166.

caprices du fleuve, s'avère au contraire avoir été occupée tout aussi densément que les terrasses, dès l'âge du bronze ²².

Des travaux effectués plus récemment plus en aval sur la rive gauche de la plaine alluviale (communes de Chambéon et de Magneux-Haute-Rive) ont abouti au même constat.

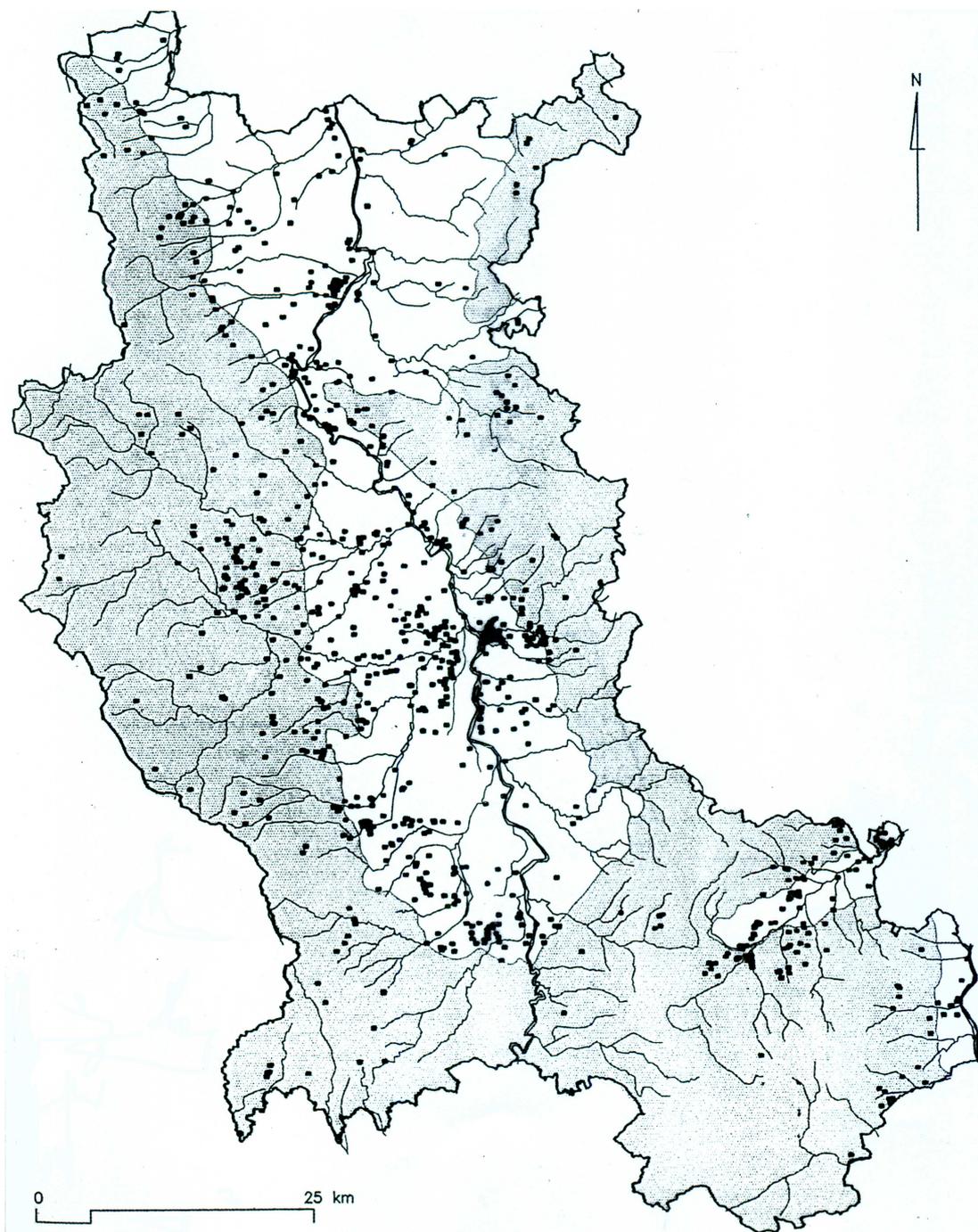


Fig. 5 : Les sites gallo-romains de la Loire. D'après M.-O. Lavendhomme,
Carte archéologique de la Loire, 1997

²² J. VERRIER, *L'occupation du lit majeur de la Loire à l'époque gallo-romaine dans la partie sud de la plaine du Forez : bilan intermédiaire*. Bulletin du Groupe de recherches archéologiques de la Loire, n° 12, 2001, p. 81-91. Etude reprise dans une analyse plus large dans V. GEORGES, H. CUBIZOLLE et alii, « *Détection, détermination et interprétation des témoins archéologiques de la Loire en Forez (Massif central, France), vers une histoire du peuplement* in : J. BURNOUF, PH. LEVEAU (dir.), Fleuves et marais, une histoire au croisement de la nature et de la culture, Comité des travaux historiques et scientifiques (CTHS), 2004, p. 71-83.

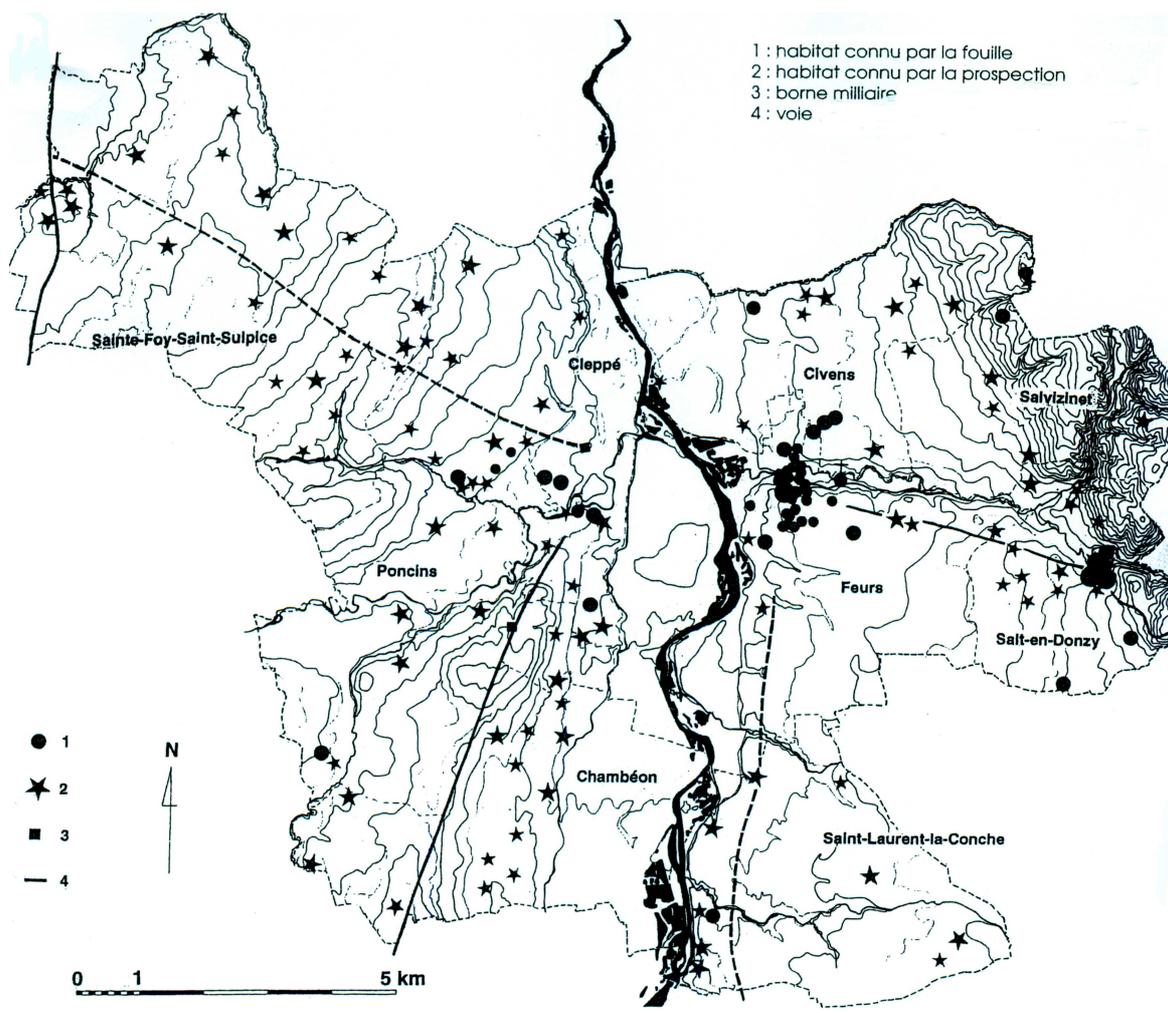


Fig. 6 : Carte des sites gallo-romains des environs de Feurs.
D'après M.-O. Lavendhomme, Carte archéologique de la Loire,
1997 et Revue archéologique du Centre, 1997.

Une continuité dans le peuplement

Il convient de comparer cet état du peuplement à ce que nous savons de celui de l'époque antérieure, à la fin de l'âge du fer (I^{er} s. av. J.-C.). Les cartes de répartition du peuplement de la cité ségusiave au I^{er} s. av. J.-C.²³ révèle un peuplement peu étoffé (fig. 7).

Il faut distinguer les sites de hauteur les *oppida*, sites fortifiés dont le rôle n'était pas spécialement défensif mais surtout politique et économique. Dans l'ouest de la cité, ils jalonnaient le cours de la Loire : *Essalois* (Chambles), le *Crêt-Chatelard* (Saint-Marcel-de-Félines) et *Joeuvres* (Saint-Jean-Saint-Maurice-sur-Loire). A l'est, dans la partie rhodanienne du pays ségusiave, moins bien connue à ce point de vue, il faut signaler deux sites de hauteur : *Courzieux* et *Mardore* (au sud de Cours-la-Ville).

Les sites de plaine du I^{er} s. av. J.-C. regroupent des agglomérations bien attestées comme Roanne²⁴ Feurs-Goincet²⁵, et de multiples points de découvertes dont l'importance est moins bien évaluée, comme par exemple les sites de *Chézieu*, Amplepuis (Le Terrail), Chessy-les-Mines,

²³ Carte archéologique de la Loire, 1997, p. 43 et Carte archéologique du Rhône, 2006, p. 69.

²⁴ M.-O. LAVENDHOMME, V. GUICHARD, *Rodumna (Roanne, Loire) le village gaulois*, Documents d'archéologie française, 1997, 369 p.

²⁵ M. VAGINAY, V. GUICHARD, *L'habitat gaulois de Feurs (Loire)*, Documents d'archéologie française, 1988, 200 p.

Miolan-Pontcharra-sur-Turdine (*Mediolanum*), Anse (*Asa Paulini*) et Saint-Georges-de-Reneins (*Ludna*). Cela concerne une grande partie du pays ségusiave rhodanien (hormis le val de Saône). Il n'est donc pas étonnant si le peuplement du I^{er} s. av. J.-C. y apparaît moins bien structuré que dans la partie « forézienne ». Rien d'étonnant non plus si sur la carte de répartition dressée en 1997 ce soit la plaine du Forez qui concentre l'essentiel des sites.

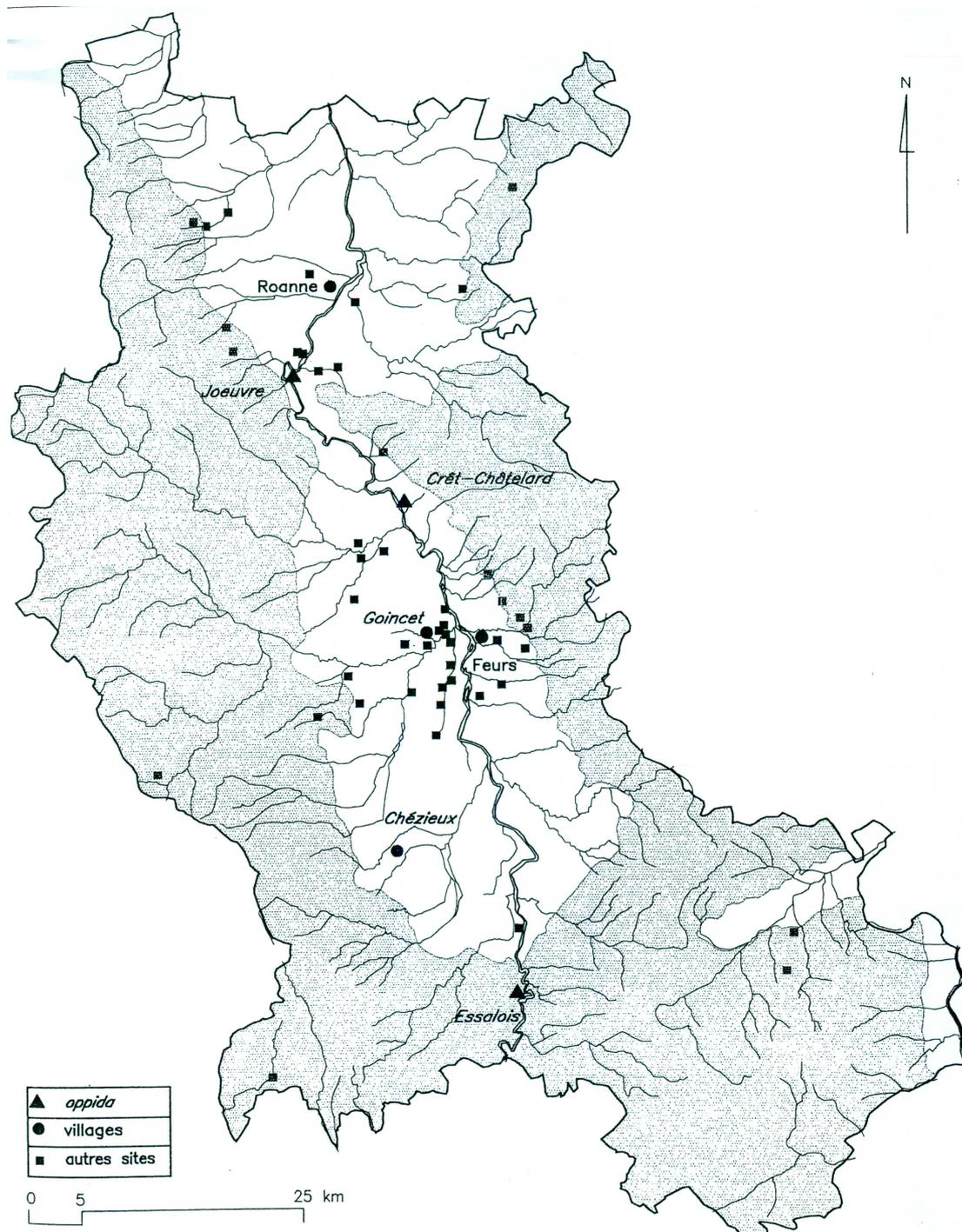


Fig. 7 : Carte des sites de la fin du I^{er} s. av. J.-C.
D'après Carte archéologique de la Loire, 1997.

Depuis les résultats se sont affinés surtout en ce qui concerne les habitats isolés (fermes), encore peu connus, et dont un certain nombre ont été repérés lors des recherches évoquées précédemment : 25 autour de Feurs, 28 dans la plaine alluviale. Leur nombre en demeure trop réduit pour en tirer des hypothèses concernant l'organisation du territoire, mais l'opposition rive

gauche - rive droite de la Loire ainsi que l'importance des terrasses comme lieu d'implantation (un site tous les 2 km) sont déjà perceptibles.

Ainsi deux caractères majeurs du peuplement se dégagent.

Le premier, les cartes en témoignent, est celui d'un incontestable développement de l'humanisation dont nous ne sommes malheureusement pas en mesure de dégager les phases éventuelles pour les campagnes.

Le second réside dans la continuité de cette implantation par-delà la conquête romaine. Sur les vingt-huit sites du I^{er} s. av. J.-C. découverts dans la partie sud de la plaine de la Loire, tous furent occupés durant le Haut-Empire. La présence humaine perdure à l'époque gallo-romaine dans deux des *oppida* jalonnant la vallée de la Loire, le Crêt-Chatelard et Joeuvre.

Dès le I^{er} s. av. J.-C., les grandes lignes du maillage de l'occupation humaine étaient en place. Même si l'on ne peut pas encore dire que le Forez (tout au moins les secteurs que nous connaissons le mieux) soit riche de fermes, leur nombre ne cesse pas de croître au gré des interventions archéologiques.

L'utilisation de l'outillage en fer a permis la mise en valeur de nouvelles terres, ces dernières étant sans doute aussi mieux exploitées. Dans la période gallo-romaine, cet élan s'accompagna-t-il d'une extension de l'espace cultivé ou d'une intensification des cultures dans les terroirs déjà mis en valeur ?

2/ Les modes d'occupation des campagnes restent mal connus

Les sites ruraux du Forez n'ont fait l'objet que de rares sondages qui n'ont pas permis de dégager l'ensemble des bâtiments. Faute de disposer du plan de l'implantation, seuls peuvent être pris en compte la superficie occupée par les vestiges, l'abondance et la nature de ceux-ci (céramique ²⁶, matériaux de construction etc.).

Néanmoins, à la lumière de ces observations et de celles effectuées lors des prospections, il apparaît, d'ores et déjà, que les modes d'occupation et d'exploitation du sol présentent une grande diversité. Un essai de typologie a été proposé avec beaucoup de précaution, pour les sites repérés dans le lit majeur de la Loire, entre Andrézieux et Montrond ²⁷ (fig. 8).

En certains points du territoire, les vestiges de construction en pierre et mortier, la présence de marbre, d'éléments de décor (mosaïque, enduits peints), ou d'un système de chauffage (hypocauste), voire de thermes privés, témoignent d'une opulence manifeste de l'habitation.

²⁶ Il ne nous semble pas que la présence de céramique sigillée, bien qu'étant en partie importée des ateliers du sud, puis du centre de la Gaule, puisse constituer un « marqueur » de richesse. Certainement d'un bas coût et parfois contrefaite, elle connut une très large diffusion. Peut-être représentait-elle un certain investissement, pour des populations modestes, mais la vaisselle de luxe était en métal et en verre. En revanche, il n'est pas contestable qu'elle ait constitué, ne serait-ce que par l'iconographie qui orne certains récipients, un vecteur des modes voire de l'idéologie « romaines ». C'est aussi pour l'archéologue un élément essentiel de datation.

²⁷ J. VERRIER, 2004, *op. cit.* p. 84-85. Voir la carte des *villae* de la Grande Limagne sous le Haut-Empire établie à partir d'une documentation bien supérieure à celle dont nous disposons dans le Forez. F. TREMENT, *op. cit.*, p. 173.

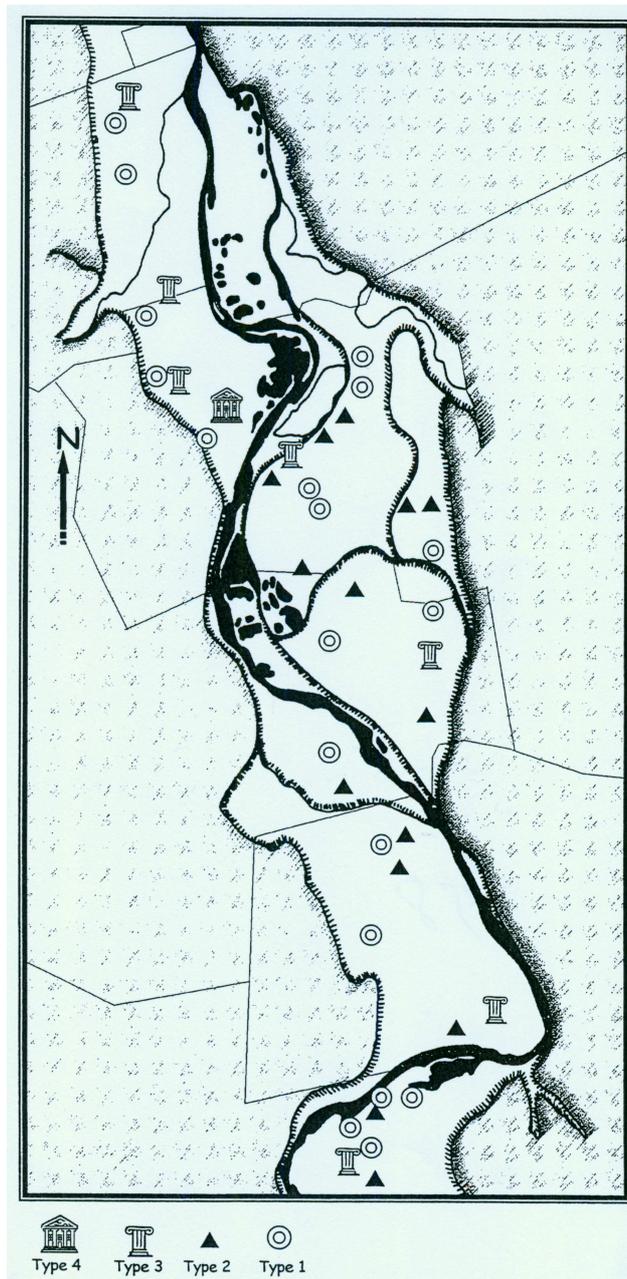


Fig. 8 : Typologie des sites découverts dans le lit majeur de la Loire entre Andrézieux et Montrond et établie selon le mobilier archéologique. D'après J. Verrier, Bulletin GRAL, 12, 2001.

Type 1 : tuiles et céramiques en petite quantité.

Type 2 : quantités plus importantes.

Type 3 : mêmes catégories de matériel auxquelles s'ajoutent des matériaux de construction.

Type 4 : Site dont l'existence est avérée par des sondages.

Cela évoque immédiatement la présence d'une *villa*, comme celle identifiée aux *Résinets*, (Chambéon/Mornand)²⁸ et dont les vestiges couvrent deux hectares. Il n'y a aucune commune mesure entre elle et par exemple l'édifice rural, fait de terre et de bois, mis au jour dans le *Bois du Croël*, à Cléppé²⁹. Entre les deux, tout l'éventail des possibilités est ouvert. C'est ce *continuum* d'exploitations variées qu'il serait intéressant de pouvoir établir et expliquer sur le territoire ségusiave. Dans le cas de sites ruraux très proches les uns des autres³⁰, quel lien est susceptible

²⁸ *Carte archéologique de la Loire*, 1997, p. 78.

²⁹ *Ibid*, p. 86.

³⁰ Dans une telle recherche, il faudrait disposer de données concernant le parcellaire antique. Les découvertes archéologiques qui permettent d'aborder ces questions sont encore insuffisantes dans le Forez.

d'exister entre ce qui peut être considéré comme une *villa* et des implantations plus modestes ³¹ ? Qu'en est-il de l'existence éventuelle de hameaux ?

Outre les *Résinets*, une dizaine de sites dans le Forez pourraient être identifiés comme ceux d'une *villa* : Saint-Paul d'Uzore, Saint-Rambert (*Saint-Côme*), Montverdun (*Saint-Clément*), Prétieux (*Grand-Gramia*), Unias (*les Gargottes*) ³², Saint-Galmier (*Fontfort*), Feurs, (*la Péchoire*), Saint-Romain-le-Puy (*Chézieu*) et Rive-de-Gier (*Combeplaine*). Leur nombre serait moindre dans le Roannais : Mably (*Bonvert*), Ambierle (*les Aiguets*), Saint-Alban-les-Eaux (*les Verchères*) et Saint-Nizier-sous-Charlieu (*les Varennes*). La carte archéologique du Rhône ³³ ne mentionne que cinq *villae* dans le territoire ségusiave dont la très grande *villa* de *la Grange du Bief* à Anse (attribuable aux Ségusiaves ?). La date d'implantation de ces *villae* n'est pas connue avec précision, mais leur existence est bien attestée au II^e s. Leur occupation se prolonge au III^e s. et même au-delà pour certaines d'entre elles.

Ce nombre peut paraître réduit par rapport à l'ensemble des sites ruraux repérés. Aléas des recherches, sans doute, mais *il semble* [en Gaule] *que les établissements correspondant peu ou prou aux critères de définition de la villa ne représentent jamais plus d'un tiers des exploitations agricoles* ³¹.

Il serait intéressant de connaître les modalités d'implantation de ces *villae*. Lesquelles correspondent à des implantations *ex nihilo* ? Combien se sont développées à partir de bâtiments préexistants ? Le cas de la *villa* découverte à Unias (II^e et III^e s.) constitue un indice précieux. Les structures bâties, malheureusement dégagées sur une surface réduite, mais que l'on peut néanmoins intégrer à la série des riches demeures, présentent plusieurs états. Quelles significations ont-ils : développement de l'édifice, densification des espaces ?

Bien définie par les agronomes latins, la *villa* est un concept particulier parmi les établissements ruraux. Sur le plan morphologique, elle se présentait comme un ensemble, plus ou moins étendu, se partageant entre bâtiments à vocation agricole, constituant la *pars rustica* et des espaces aménagés de façon confortable, voire luxueuse, et destinés au propriétaire : la *pars urbana*. Ce sont ces deux éléments que l'archéologie est susceptible de mettre au jour.

La *villa* véhicule une double image, économique et politique. Sur le plan économique, c'était un système domanial, pratiquant une agriculture spéculative, ouverte sur les marchés. Exploitée en faire-valoir indirect (présence d'un intendant, le *villicus*) par une main-d'œuvre servile ou/et par l'intermédiaire d'exploitants dépendants. Nous ne pouvons amener des preuves indéniables de l'existence de telles réalités en Forez. Mais rien ne s'y oppose.

Sur le plan politique ce modèle de *villa* constituait l'investissement de prédilection des notables gaulois acculturés ³⁴. Il constituait un vecteur en milieu rural, des techniques architecturales et du genre de vie « à la romaine ». La *villa* pouvait se voir comme le prolongement de la ville et le support de l'image de la modernité.

Or ces vues sont aujourd'hui remises en cause par certains historiens ³⁵. La *villa* ne représenterait pas le *nec plus ultra* de l'économie rurale, l'instrument privilégié de la mise en valeur des campagnes. Les exploitations plus modestes pouvaient, elles aussi, dégager des profits et présenter des indices de « romanité ». La *villa* ne serait pas un concept universel ni une irruption soudaine, étrangère au monde gaulois ³⁶, mais une phase d'adaptation : *La villa apparaît moins*

³¹ La modestie avérée par le type de construction de certains sites prospectés n'est pas forcément synonyme de « pauvreté ». Voir à ce sujet la découverte effectuée au bois de *la Bruyère* (Saint-Romain-le-Puy) où un habitat de construction rustique a livré un mobilier conséquent : équipement agricole et domestique en fer, amphores. *Carte archéologique de la Loire*, 1997, p. 224.

³² Elle a fait l'objet de sondages. VERRIER, *La villa rurale d'Unias*, *Bulletin du GRAL*, n°8, 1997, p. 51-71.

³³ *Carte archéologique du Rhône*, 2006, fig. 31, p. 96.

³⁴ La plaque de bronze portant la dédicace à *Sextius Iulius Lucanus*, *duumvir* de la cité ségusiave a été retrouvée dans une terre près de Marclopt. Le monument auquel elle appartenait se trouvait-il sur l'un de ses domaines ?

³⁵ Par exemple, P. VAN OSSEL, *La romanisation des campagnes dans la Gaule septentrionale (Lyonnaise, Belgique, Germanies)*. *Retour sur le sens d'une mutation*, *Pallas*, 80, 2009, p. 373-384.

³⁶ Ce débat dans l'historiographie de la *villa*, s'inscrit à la suite de ceux de la vision coloniale du monde gallo-romain et de celui des résistances « indigènes » à la romanisation.

comme le signe d'une irruption de la romanité et d'un bouleversement brutal des formes de production agricole que comme l'aboutissement d'une différenciation et d'une hiérarchisation de l'habitat et de la société rurale indigènes entamées de longue date et précipitées par l'ampleur que prennent alors le développement urbain et les nouveaux débouchés qui se créent³⁷. »

Au sein de cet ensemble dont l'organisation nous demeure en grande partie encore inconnue, les agglomérations dites « secondaires » jouaient un rôle essentiel dans les relations villes-campagnes.

3/ Les agglomérations secondaires

Cette notion que les historiens tardèrent à définir, désigne des établissements intermédiaires entre la ville et la campagne et qu'il n'est pas toujours aisé de distinguer de grandes *villae*. Selon Y. Le Bohec, une agglomération secondaire est *un ensemble de constructions qui, n'étant pas une ville au sens juridique du terme, exerce deux fonctions [civique, économique, loisirs, religion]*³⁸. L'agglomération secondaire n'était donc pas une « petite ville », au sens que l'entendait le droit romain, tout en accueillant un certain nombre de fonctions urbaines.

Les itinéraires antiques (Table de Peutinger et Itinéraire d'Antonin) nous ont transmis les noms d'un certain nombre de ces agglomérations en territoire ségusiave car beaucoup étaient localisées en des points stratégiques sur un axe routier. Elles pouvaient y assurer la fonction de simple *mansio* ou *mutatio*³⁹, les fonctions économiques y étant bien souvent présentes. La plupart se sont révélées être des extensions d'une occupation antérieure.

Dans le val de Saône, à la limite septentrionale du territoire ségusiave, *Ludna/Lunna* (Saint-Georges-de-Reneins)⁴⁰ dont l'occupation remontant à la fin du II^e s. av. J.-C. perdura jusqu'au V^e s. de notre ère, fut certainement une agglomération liée à un carrefour routier sur la voie antique Lyon-Mâcon. Il y existait un équipement urbain conséquent avec un habitat, des thermes et un sanctuaire de type indigène (*fanum*)⁴¹. Les activités économiques y sont attestées par la présence de fours de potiers et des *horrea* (magasins) publics construits dans la seconde moitié du I^{er} s. sur une terrasse, au sud du bourg. Ces derniers pouvaient servir d'entrepôt à la cité ségusiave, aussi bien pour recevoir que pour expédier des denrées.

Plus au sud, et peut-être déjà sur le territoire colonial de Lyon - la question est discutée - *Asa Paulini* (Anse) fut également occupée dès la Protohistoire. Elle devint une *mutatio* sous le Haut-Empire en un point stratégique de la vallée au nord de Lyon. L'agglomération, où l'on ne connaît aucun bâtiment public, s'étalait face à la vallée, tandis qu'une série de *villae* (dont la somptueuse *villa* de la Grange-du-Bief), occupaient la périphérie. Un *castrum* fut édifié au sud de l'agglomération dans la seconde moitié du III^e s. Il se peut qu'un port ait existé sur la Saône.

Pénétrons plus à l'ouest à l'intérieur du pays ségusiave en suivant la voie reliant Lyon à Roanne. A Pontcharra-sur-Turdine, le hameau de Miolan a été identifié, après de rudes discussions au XIX^e s. avec *Mediolanum*, « le territoire du milieu », vocable entaché d'une connotation religieuse. Les découvertes archéologiques y sont encore trop modestes pour y localiser une véritable agglomération. S'agit-il d'une simple *villa* ayant abrité une *mansio* ?

Le site d'*Ariolica*, (La Pacaudière) sur la voie reliant Roanne à la vallée de l'Allier vient d'être localisé et partiellement fouillé.

³⁷ Cette nouvelle approche, qui peut être contestée, méritera néanmoins d'être prise en compte lorsque le temps viendra de se pencher sur les campagnes ségusiaves.

³⁸ Y. LE BOHEC *op. cit.*, p. 110-111. L'auteur distingue cinq types d'agglomérations secondaires.

³⁹ Les *mansiones* étaient des lieux de repos le long des grandes routes. Ils étaient destinés aussi bien aux corps de troupes en marche qu'aux simples voyageurs. Les *mutationes* étaient des relais de poste (*cursus publicus*) aménagés pour les services de l'Etat et la commodité des voyageurs. Les maîtres de poste étaient tenus à un certain nombre d'obligations. Feurs était certainement le siège d'un tel établissement.

⁴⁰ J.-C. BEAL, *Les agglomérations antiques du département du Rhône*, in *Carte archéologique du Rhône*, p. 96-98

⁴¹ Le *fanum* ne présente pas du tout la même architecture qu'un temple classique. Il était constitué d'une *cella*, le plus souvent de forme carrée, entourée d'un péribole également carré. En pays ségusiave, des sanctuaires semblables existaient également à Lentilly (Mercrui), Lamure d'Azergues, et à Chalais-d'Uzore.

Rodumna (Roanne) ⁴² est la seule « ville », avec Feurs, que mentionne Ptolémée au II^e s. chez les Ségusiaves. L'occupation fut d'abord gauloise. Un habitat s'était implanté aux II^e et I^{er} s. av. J.-C. sur une langue de terre située entre le lit majeur de la Loire, à l'est et une zone marécageuse à l'ouest. A partir de ce noyau originel, un village gallo-romain s'était développé dès l'époque augustéenne.

Ce scénario est semblable à celui qui aboutit à la naissance de *Forum Segusiavorum* à la même époque. Une rapide comparaison des deux agglomérations ne manque pas d'intérêt. Les deux villages gaulois devaient très probablement présenter une importance démographique très proche et les mêmes activités. Pourtant leur devenir divergèrent du fait de la volonté politique de Rome. L'un reçut le statut de ville et de capitale de cité, l'autre demeura un village. Les paysages urbains différaient totalement. D'une superficie bien moindre (environ 35 ha) *Rodumna* ne présentait pas un urbanisme aussi régulier et « romain » que celui de *Forum Segusiavorum*, son sol n'ayant pas fait l'objet d'un découpage systématique. Le parcellaire construit présentait diverses orientations selon le réseau des voies, certaines préromaines. La présence de bâtiments publics n'est pas attestée de façon convaincante ⁴³. L'épigraphie y est absente et l'habitat avait conservé bien de ses caractères traditionnels ⁴⁴.

Si l'on s'en tient à ces faits qui opposent les deux agglomérations, il est indubitable que le statut juridique pesa très fortement. Il ne concerna pas forcément l'activité économique : Roanne constituant jusqu'à la fin du II^e s. certainement en territoire ségusiave un centre tout aussi actif que Feurs. Mais Roanne manqua sans doute de cette catégorie sociale qui fournissait les acteurs (et les investisseurs) primordiaux de la ville, celle des notables, riches négociants ou/et propriétaires fonciers. Il faut peut-être aussi en déduire que ces activités s'avéraient plus lucratives et surtout sources d'un statut social supérieur que ce que nous appelons la production industrielle.

Ces notables pouvaient aussi faire preuve de largesse hors du chef-lieu. C'était probablement le cas, à Moingt (fig. 9), de la part de *Iulius Priscus*, le flamine d'Auguste auquel la cité dédia une inscription.

⁴² Carte archéologique de la Loire, 1997, p. 163-180.

⁴³ Toutefois les vestiges d'un édifice découvert en 2004 pourraient être ceux d'un sanctuaire.

⁴⁴ De plus, les maisons découvertes à ce jour frappent par leur modestie, ce qui ne veut pas dire que des *domus* n'aient pas existé à Roanne

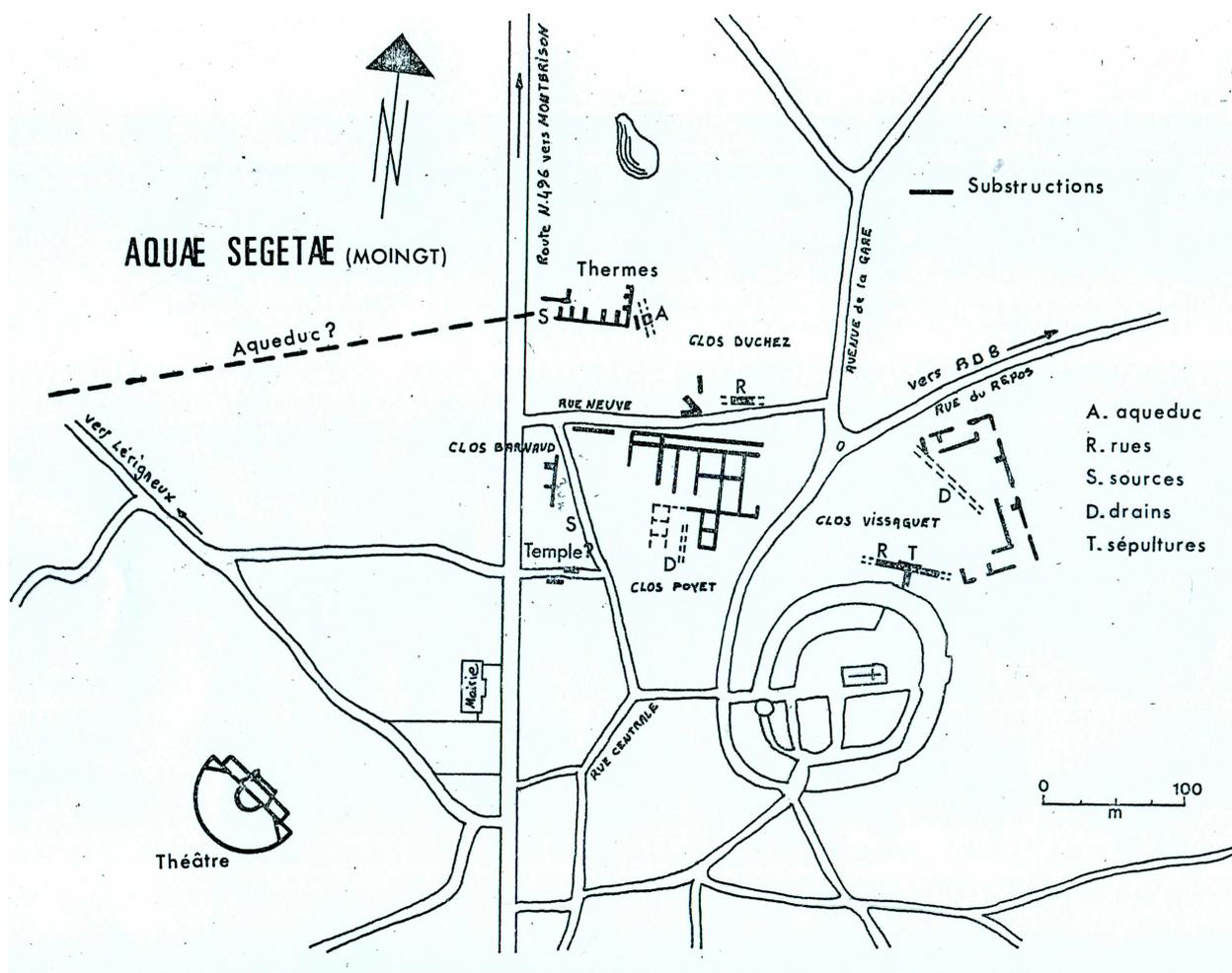


Fig. 9 : Plan d' *Aquae Segetae* (Moingt) D'après J.-P. Grand, 1976.

Ce plan déjà ancien a le mérite de présenter l'ensemble des vestiges connus à l'époque. Depuis, un bassin monumental a été mis au jour le long de la façade méridionale des thermes et dans l'axe de l'édifice. Au sud, la présence du sanctuaire, supposée, a été confirmée.

Aquae Segetae (Moingt), située sur (ou à proximité) de l'antique voie Bolène constituait, comme son nom l'indique, une localité à vocation thermale⁴⁵ consacrée à la déesse *Segeta*, divinité éponyme des Ségusiaves. Le paysage urbain, connu de façon de plus en plus précise, était beaucoup plus proche de celui de *Forum Segusiavorum* que de celui de *Rodumna*.

Un certain nombre de caractères le rapprochaient du chef-lieu.

La monumentalité des vestiges bien mieux conservés que dans le chef-lieu, se trouve maximalisée du fait d'une taille somme toute peu étendue de l'agglomération.

L'axialité de la scénographie qui intègre les édifices publics majeurs, sanctuaire et thermes (le site du théâtre étant fixé par la topographie), traduit un véritable programme architectural dont la mise en place par des concepteurs ne doit rien au hasard.

Ce programme se caractérise également par la richesse des décors (abondance des marbres, enduits peints) et la parfaite assimilation des procédés de la construction romaine.

L'archéologie a relevé la présence de riches *domus* en périphérie des édifices publics, témoignages de l'occupation sans doute pérenne des lieux.

La Gaule offrait de multiples exemples de ce type d'agglomération, tel celui de Sanxay (Charente), pour n'en citer qu'un (fig. 10).

⁴⁵ C'est ce qu'indique également la vignette associée à son nom sur la *Table de Peutinger*.

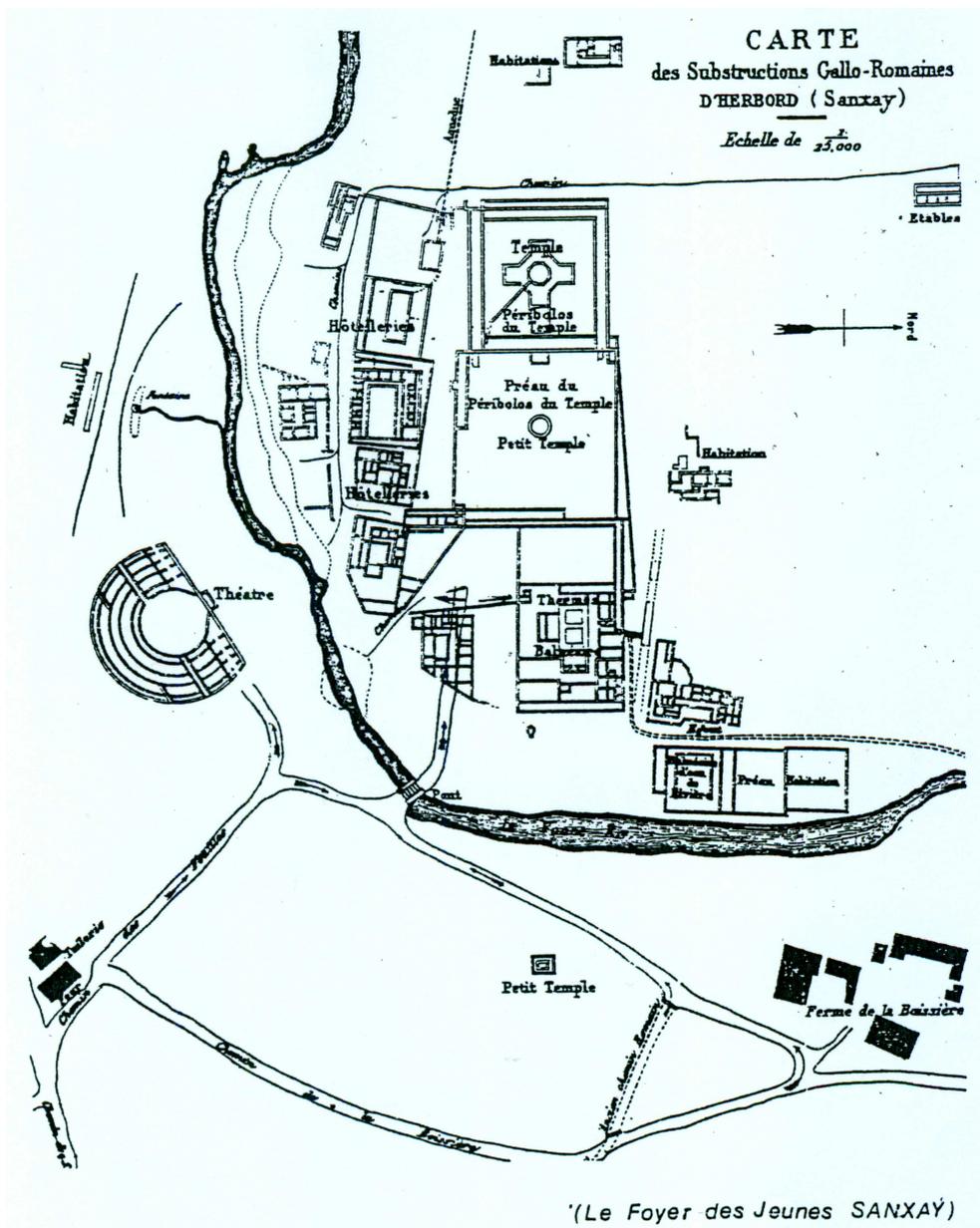


Fig. 10 : Le site de Sanxay (Charente).
D'après A. Aeberhardt, *Caesarodunum*, XX, 1985.

Aquae Segetae était ainsi plus qu'une « ville d'eau » offrant loisirs et détente à une clientèle que l'on peut supposer aisée. La fonction religieuse y était dominante et devait s'exprimer dans tous les édifices publics, en particulier dans le sanctuaire, bien localisé aujourd'hui⁴⁶. Si les chapiteaux conservés au musée de la Diana peuvent lui être attribués, on serait en présence d'un édifice de style classique (et non de type *fanum*), fait rarissime hors d'un chef-lieu. Aux côtés de celui de *Segeta*, le culte impérial devait s'affirmer avec force, ne serait-ce que d'après le témoignage apporté par l'inscription (malheureusement incomplète) de *Iulius Priscus*. *Aquae Segetae* représentait un relais cultuel et culturel majeur entre la capitale et une partie du territoire de la cité.

Peut-on attribuer un rôle semblable au site de *Salt-en Donzy*, à quelques kilomètres de Feurs, et à proximité de la voie d'Aquitaine ? Il offre, quoique sur un espace plus réduit, une structure

⁴⁶ J. VERRIER, *Sondages pratiqués 15 avenue Thermale à Moingt, commune de Montbrison*, *Bulletin GRAL*, n°4, 1993, p. 1-46.

comparable à celle de Moingt : coexistence d'une source aménagée (plus que de véritables thermes), d'un sanctuaire ⁴⁷ et d'un habitat.

L'antique agglomération de *Chézieu* (Saint-Romain-le-Puy) se trouve à proximité d'*Aquae Segetae*. Objet d'interventions archéologiques depuis longtemps, cette localité demeure encore imparfaitement connue ⁴⁸. Etablissement gaulois sur la voie Bolène, il devait exercer une fonction commerciale (*mansio* ?) et artisanale (ateliers de céramique) importante. L'occupation du site perdura durant toute la durée de l'époque gallo-romaine, du I^{er} au IV^e s. Une *villa* (?) fut édifée à la périphérie de l'agglomération. Si tant est qu'ils aient existé, les rapports fonctionnels entre Chézieu et *Aquae Segetae*, ne sont pas déterminés.

4/ La cité ségusiave dans l'Economie-monde de l'empire romain / développement des échanges et de la consommation

Il n'est pas de notre propos de traiter ici de l'histoire économique des Ségusiaves. Immense question, d'ailleurs mal connue dans la globalité de la cité. Nous nous limiterons à en évoquer quelques points.

- A l'époque de l'indépendance la cité ségusiave n'était nullement isolée, à l'écart des courants commerciaux. Au contraire, du fait de sa position géographique ⁴⁹ elle était, *via* l'axe rhodanien, intégrée dans le commerce méditerranéen qui fournissait vin de Campanie et d'Etrurie, céramiques italiques, d'ailleurs vite imitées par les ateliers lyonnais.

- A partir de la période augustéenne ⁵⁰ un certain nombre de changements s'amorcèrent dont les Ségusiaves n'eurent peut-être pas une conscience immédiate.

Route, monnaie, échanges

La réalisation du réseau routier, dit d'Agrippa, fit de Lyon un nœud de communication essentiel dans les Gaules. De là partaient les voies vers Boulogne, Trèves, l'Italie, la Narbonnaise et l'Aquitaine ⁵¹. Ce dernier itinéraire (Lyon-Feurs-Clermont-Limoges-Saintes) traversait la cité ségusiave d'est en ouest. *Forum Segusiavorum* doit une grande partie de son origine à cette voie. Il ne faut pas accorder une importance primordiale à cette catégorie de voies « romaines » qui firent l'objet de tant de recherches et dans lesquelles on voit encore, au même titre que la ville, l'empreinte de Rome. Elles eurent sans doute une vocation plus administrative et militaire qu'économique ⁵². Une voie reliant Lyon à Roanne par L'Arbresle et Amplepuis traversait également le territoire. Comme autre élément majeur du réseau, il faut ajouter la voie Feurs-Rodez-Nîmes traversant le territoire des Vellaves (Saint-Paulien) et celui des Gabales (Javols) et connue au Moyen Age sous le nom de voie « Bolène ⁵³ ». Son origine est très certainement gauloise.

Il ne fait pas de doute qu'un réseau étoffé de routes et chemins préromains et reliaient entre eux les différents centres de peuplement de la cité. Le commerce terrestre, sans pour autant les ignorer, devait s'effectuer en grande partie par l'ancien réseau gaulois aménagé. Là encore il dut y avoir continuité.

⁴⁷ Le sanctuaire, édifié sur une plate-forme dont les fondations ont été dégagées devait offrir un caractère monumental : base de colonne, marbre, fragment de statuaire. Une inscription incomplète et non restituée à ce jour, a été découverte au XIX^e s.

⁴⁸ En ce qui concerne les découvertes récentes, P. BET, *et alii*, Bilan scientifique, SRA, 2001, p. 122-123, carte.

⁴⁹ Voir *supra*.

⁵⁰ La Conquête, événement politique et militaire, ne constitue pas, au point de vue purement économique, une fracture.

⁵¹ O. FAURE-BRAC, Carte archéologique du Rhône, 2006, p. 75-81. En ce qui concerne le réseau principal dans la Loire, voir Carte archéologique de la Loire, 1997, carte p. 45.

⁵² Elles rejoignaient les capitales entre elles de façon directe, sans trop se soucier des pôles de peuplement. Une sorte de ligne de TGV en quelque sorte !

⁵³ J. VERRIER, La voie Bolène, voie romaine et chemin romieu en Forez, GRAL, 1998, 126 p.

L'usage de la monnaie ne constitua pas une découverte pour les Ségusiaves dont l'économie était monétarisée depuis le II^e s. av. J.-C. Contrairement à de nombreux peuples de la Gaule indépendante, il ne semble pas avoir émis une monnaie qui leur soit propre, ou tout au moins identifiable comme telle⁵⁴. Les monnaies gauloises vont circuler jusqu'au règne d'Auguste puis les pièces des différents ateliers monétaires impériaux (dont celui de Lyon) s'imposèrent.

Les monnaies qui nous sont parvenues et qui correspondent - sauf les trésors et les offrandes - à des pertes de la part de leur propriétaire, ne représentent qu'un faible échantillon de la masse monétaire en circulation pendant plusieurs siècles. Nous disposons d'environ trois cents monnaies à Roanne, à peu près le double à Feurs⁵⁵. Aussi la tentative d'en déduire des conclusions concernant la circulation monétaire nous semble hasardeuse

Ces trouvailles, toutes deux effectuées en milieu urbain, ne sont toutefois pas toujours plus nombreuses que celles de monnaies gauloises. C'est le cas à Roanne où le lot de monnaies gauloises se monte à 250 exemplaires. La situation est tout autre à Feurs : 55 exemplaires⁵⁶.

Néanmoins l'arrivée massive de numéraire romain constitua un facteur de dynamisme économique et témoigne d'une circulation accrue des richesses.

Si nous nous en tenons à des produits susceptibles de constituer des biens de grande consommation, excluant ainsi les produits de luxe, un bon exemple de cette circulation est fourni par les importations de céramiques⁵⁷ sur le marché roannais⁵⁸. Bien relié aux réseaux commerciaux du I^{er} s. av. J.-C. Roanne fut correctement approvisionné en productions méditerranéennes dont les potiers locaux imitent les formes. A l'époque augustéenne cet approvisionnement fléchit (à l'inverse de celui de Feurs). Le I^{er} s. ap. J.-C. marque la grande prospérité : importations massives de céramique sigillée venues de la Gaule du sud, relayées à la fin du siècle par les productions de la Gaule du centre. Ces dernières assurent leur domination au II^e s. En revanche certaines productions caractéristiques du III^e s. sont absentes aussi bien à Roanne qu'à Feurs : le Forez ségusiave s'était-il tenu alors à l'écart (pour quelle raison ?) de certains réseaux commerciaux de la vallée du Rhône.

En revanche, les productions ségusiaves, qui ont pu faire l'objet d'un commerce, demeurent plus difficilement identifiables (à l'exception des vases peints roannais).

Notons également que si les amphores contenant des vins italiens se font plus rares (ces crus sont devenus coûteux) les vins gaulois progressent. Arrivent aussi à Roanne comme à Feurs, l'huile, les saumures et conserves de poissons (*garum*) importées d'Espagne⁵⁹.

La production a été stimulée

L'essor démographique élargissant la demande, des moyens monétaires accrus ne peuvent que favoriser les productions artisanales et agricoles, ces dernières demeurant plus difficiles à apprécier.

⁵⁴ « Clients » des Eduens, les Ségusiaves en utilisaient la monnaie. Mais il se peut que certaines séries de ce monnayage puissent être attribuées à ces derniers.

⁵⁵ La provenance de *Forum Segusiavorum* de la totalité des monnaies conservées dans le médailler du musée de Feurs n'est pas assurée avec précision.

⁵⁶ Il faut se garder d'en tirer des conclusions, le nombre des trouvailles étant aussi fonction des superficies fouillées. Mais cette distorsion peut aussi constituer un indice de la disparité de l'activité économique qui a pu exister entre Feurs et Roanne à l'époque gauloise.

⁵⁷ Cela peut paraître surprenant aujourd'hui d'utiliser ce bien domestique comme indice de la vie économique. C'est d'ailleurs un écueil pour l'archéologue (trop demander aux tessons !). Mais il existe deux raisons à ce choix : d'une part la céramique antique constitue un vestige essentiel recueilli dans de la fouille et dont on peut dresser des typologies, d'autre part, c'était un élément important du commerce d'alors, mais pas le seul.

⁵⁸ M. GENIN, M.-O. LAVENDHOMME, *Rodumna (Roanne, Loire), le village gallo-romain ; Evolution des mobiliers domestiques*, *Documents d'archéologie française*, 1997, p. 140-143.

⁵⁹ Dans quelle mesure les agglomérations ont-elles joué un rôle de redistribution de ces produits dans les campagnes ?

Les artisans ségusiaves travaillaient déjà depuis bien longtemps, et avec talent, le fer, le bois, et la terre. Ces activités se poursuivirent comme l'attestent de nombreux témoignages archéologiques. L'essor de l'habitat favorisa les métiers du bâtiment ⁶⁰, activités traditionnelles comme celle des charpentiers, mais aussi de nouvelles en liaison avec la diffusion des nouvelles techniques de construction : maçons, tuiliers, tailleurs de pierre ; même si l'habitat, y compris dans la capitale, restait largement un grand utilisateur de terre et de bois ⁶¹.

De petits ateliers de métallurgistes (bronze et fer), des ateliers de tannerie existaient à Feurs.

Mais c'est à nouveau la céramique qui nous fournit le plus d'exemples documentés. Les ateliers s'étaient multipliés aussi bien dans la proche périphérie des agglomérations qu'en milieu rural. Roanne dut constituer un grand centre de production avec treize fours recensés à ce jour sur huit emplacements différents et dont l'activité s'échelonne du I^{er} au III^e s. En 1999 un ensemble de quatre fours est mis au jour à Feurs, au sud de la ville. Leur production dès la première moitié du I^{er} s., n'a pas été identifiée. Des fours existaient également à Montverdun (*Bourchanin*) aux II^e et III^e s. à Chézieu et à Salt-en-Donzy (?). Ces officines produisaient de la céramique dite commune à diffusion essentiellement locale ⁶². Jusqu'à présent, nous ne connaissons pas d'atelier de céramique sigillée. Il faut noter que les productions s'étaient standardisées dans quelques formes types ⁶³, produites en grandes quantités, marquant sans doute une adaptation à de nouvelles habitudes culinaires. L'usage de la cruche, par exemple, imitation de productions méditerranéennes, se répandit rapidement.

La demande en produits de luxe et en prestations onéreuses (décor des *domus*) demeura l'apanage de l'élite et, à ce point de vue, il n'exista guère de différence avec l'époque de l'indépendance. Mais il n'est pas douteux, qu'à des degrés divers, on assista à une certaine démocratisation de la consommation chez beaucoup de Ségusiaves.

Ainsi, dès avant la Conquête les populations ségusiaves s'étaient intégrées dans un nouveau type de développement, phénomène que la *pax romana* ne fit qu'amplifier. Mais dans quelle mesure n'a-t-on pas eu à faire durant cette période à la coexistence de deux modes de développement interdépendants, l'un gaulois et l'autre romano-méditerranéen ?

⁶⁰ L'épigraphie apporte le témoignage de la dédicace consacrée à l'empereur et au dieu Silvain par les membres de la corporation du bâtiment de Feurs.

⁶¹ Ce constat concerne non seulement l'ensemble du Forez mais aussi certains quartiers de Lyon ; A. DESBAT, *Les fouilles de la rue des Farges à Lyon (1974-1980)*, Groupe lyonnais de Recherches archéologiques gallo-romaines, 1984.

⁶² Les productions roannaises sont facilement identifiables dans les lots de céramiques recueillis à Feurs, par exemple.

⁶³ Il suffit de comparer les vases peints, type de céramique répandue en pays ségusiave aux II^e et I^{er} s. av. J.-C., caractérisées par des formes hautes et variées, par son décor peint original et esthétique, avec les « bols de Roanne » des périodes suivantes où toute originalité a disparu. Ce type de récipient avait changé de fonction : de l'offrande à l'usage domestique.

TROISIEME PARTIE

L'affaiblissement et la disparition de la cité ségusiave

1/ La crise du III^e siècle : quelle crise ?

Les historiens de la période du Bas-Empire s'accordent plus sur la description que sur les effets de la crise - ou plutôt des crises - qui affectèrent l'Empire romain au III^e s.

Quelles en furent les composantes ?

Tout d'abord, les menaces qui pesèrent sur les frontières constituèrent l'élément déterminant. Longtemps offensif, l'Empire se retrouva alors sur la défensive. Le monde dit « barbare » était en pleine mutation en Occident. Des menaces quasi permanentes pesèrent sur les frontières du Rhin et du Danube. En Orient la situation n'était guère meilleure face aux Parthes. Durant le III^e s. les peuples germaniques réussirent à rompre les lignes de défenses et à pratiquer des raids parfois fort en avant dans le territoire gaulois.

Cette puissance que revêtit alors l'armée causa l'affaiblissement du pouvoir impérial après la mort en 235 du dernier représentant de la dynastie des Sévères, Sévère-Alexandre. A partir de cette date les règnes se succédèrent très rapidement et sans continuité dynastique⁶⁴. L'affrontement des ambitions nourrissait un climat d'anarchie et de guerre civile, l'armée faisant et défaisant les souverains. La plupart des empereurs périrent soit assassinés par leurs soldats soit au cours de combats entre factions⁶⁵.

Enfin, l'effort de guerre permanent auquel fut soumis l'Empire ébranla non seulement la vie politique mais troubla aussi fortement la vie économique. Désordres monétaires, campagnes et villes vivant au ralenti, crise démographique : le tableau paraît d'une réelle noirceur.

Cependant, à côté de ces désordres militaires et de leurs conséquences, il existait aussi une crise d'adaptation du système mis en place par le Principat durant le Haut-Empire. Beaucoup de structures avaient changé sans que l'Etat n'ait pris en compte ces modifications.

Mais il convient d'être prudent : nombre d'historiens ont démontré que la crise n'a pas frappé toutes les cités avec la même vigueur et qu'elle n'affecta pas également toutes les couches de la société.

2/ La cité ségusiave : un territoire profondément diminué

Il ne fait pas de doute qu'au III^e s. la cité a connu un tournant de son histoire, car une nouvelle « conjoncture », pour utiliser un vocabulaire contemporain, s'était mise en place. Peut-on mesurer les effets de cette mutation ?

L'apport de l'archéologie : des témoignages imprécis

Notre documentation sur cette période manque encore d'éléments suffisamment nombreux et fiables pour sortir du simple constat de quelques faits.

A Feurs, les derniers niveaux d'occupation observés se situent chronologiquement au milieu du III^e s. A Moingt, les niveaux de démolition de l'ensemble thermal sont datés de la fin du II^e s. -

⁶⁴ On compte 34 empereurs jusqu'à l'arrivée au pouvoir de Constantin I^{er} en 307. Certains empereurs ne règnent que quelques mois (Pupien) ; d'autres restèrent au pouvoir plus longuement : Gallien, 15 ans (253-268), Aurélien, 5 ans (270-275) et Dioclétien, 22 ans (284-305). Ces règnes furent davantage favorables aux réformes.

⁶⁵ Une sécession éclata sur le Rhin en 260 au cours de laquelle Postumus proclama un Empire des Gaules. L'empereur Gallien ne put réduire l'insurrection. Postumus eut quatre successeurs après sa mort en 269. Le dernier, Tétricus, se rendit à l'empereur Aurélien en 274.

début du III^e s. A Roanne, un profond déclin s'amorça dès la fin du II^e s. et se développa rapidement par la suite. A Lyon, les quartiers hauts de la colline de Fourvière (que l'archéologie a abondamment explorés), commencent à être désertés dès la fin du II^e s. et pratiquement abandonnés à la fin du III^e s. C'est également au III^e s. que l'on observe un net déclin, voire un abandon partiel, dans la zone urbanisée de la plaine de Vaise ⁶⁶.

En milieu rural, la plus grande partie des sites n'ont pas livré, à ce jour, du matériel datable au-delà du III^e s. Mais il faut noter que des traces d'occupation des IV^e et V^e s. sont attestées dans les *villae* de Saint-Alban-les-Eaux (*Les Verchères*), de Saint-Galmier (*Fontfort*), Saint-Romain-le-Puy (*Chézieu*) et de Rive-de-Gier (*Combeplaine*) ⁶⁷.

Le fait que l'inscription la plus récente découverte à Feurs soit une dédicace à l'empereur Gallien datée de 260-268 ne constitue pas une preuve suffisante du déclin de la ville, l'ensemble des inscriptions mises au jour étant trop réduit.

Le *corpus* des découvertes datables du IV^e s., essentiellement des monnaies, mais aussi des céramiques, des sépultures, permet de localiser une trentaine de sites ⁶⁸.

Même si ce nombre ne correspond qu'à l'état actuel de la recherche, sa disproportion avec celui, tout aussi aléatoire, du peuplement au II^e s., n'en demeure pas moins significative d'un fort dépeuplement au siècle précédent.

Il demeure encore vain de tenter d'évaluer dans la situation du Forez ségusiave au III^e s. la part de chacun des éléments de la crise que nous avons évoquée précédemment. Néanmoins il nous semble nécessaire d'examiner, à la lumière de ce que nous savons, le phénomène des invasions donné trop souvent comme la cause déterminante (et parfois unique) du déclin de la cité.

Les invasions : quel poids ?

De 253 à 278, les Gaules furent la proie des raids des Alamans qui menacèrent même l'Italie du Nord ⁶⁹. Les événements des années 258-260, période que B. Rémy qualifie de « *décennie terrible* », furent particulièrement graves. Grégoire de Tours ⁷⁰ nous a rapporté, dans une des rares sources écrites dont nous disposons concernant ces événements, les ravages que les Alamans causèrent en Auvergne :

De leur temps [empereurs Valérien et Gallien] Chrocus, roi des Alamans, ayant levé une armée, envahit les Gaules.(...) et démolit de fond en comble tous les monuments qui avaient été construits depuis l'Antiquité.

Venant en Arvernie, il incendia, détruit et démolit le temple qu'on appelle dans la langue gauloise Vassogalate. Ce temple avait été fait et restauré admirablement. Son mur était double, il était formé au-dedans de menu blocage et à l'extérieur de pierres de taille (ce mur avait une épaisseur de trente pieds). Quant à l'intérieur, il était décoré de marbre et de mosaïques. Le pavage était aussi de marbre, au-dessus il y avait un toit de plomb (Histoires, I, 32-34).

Nous pourrions nous attendre à la présence en territoire ségusiave de traces archéologiques indiscutables de ces éventuelles dévastations et du climat d'insécurité qui a dû les accompagner.

Or, jusqu'à ce jour, en milieu urbain dont les richesses auraient dû être l'objet de convoitises il n'en est rien. A Feurs, il n'existe que des traces ponctuelles d'incendie dans l'habitat mais qui ne

⁶⁶ E. DELAVAL, C. BELLON et *alii*, *Vaise un quartier de Lyon antique*, Documents d'archéologie en Rhône-Alpes, Lyon, 1995, 291 p.

⁶⁷ Il est à noter que tous ces sites ont fait l'objet de fouilles archéologiques, il y a parfois longtemps (Saint-Galmier). Faudrait-il en conclure que la faiblesse de notre documentation sur la fin de l'Antiquité soit d'abord due aux carences de la recherche ?

⁶⁸ Carte dans : J. VERRIER, *Chrétiens ou païens ? Le culte de Saint-Martin en Forez*, 2009, p. 32.

⁶⁹ Les Alamans ne constituaient pas un peuple homogène mais plutôt une confédération, à dimension variable, de peuples Suèves originaires de la vallée de l'Elbe. Rome avait échoué dans sa politique de les fixer.

⁷⁰ Les écrits de Grégoire de Tours (VI^e s.) sont nettement postérieurs aux événements du III^e s. Mais la précision de son récit laisse supposer qu'il a dû disposer de sources anciennes inconnues.

témoignent nullement d'une mise à sac de la ville, alors même que les interventions archéologiques se répartissent sur l'ensemble de l'assiette urbaine. Les preuves « par absence » sont souvent fragiles.

Par exemple, Sénèque rend compte d'un important incendie qui aurait détruit Lyon en l'an 69 de notre ère :

Notre ami [Aebutius] Liberalis est tout triste : il vient d'apprendre la nouvelle de l'incendie qui a consumé entièrement la colonie de Lyon (...). Tant de superbes monuments dont chacun aurait suffi à faire la gloire d'une ville, il n'a fallu qu'une nuit pour les mettre à bas (...). L'emplacement de Lyon, hier orgueil du pays gaulois, se cherche à la trace (Lettre à Lucillius, XIV, 91) ⁷¹. L'auteur exagère très certainement les faits puisque, quatre ans plus tard, la colonie reçut avec faste l'empereur Vitellius. Mais ce qui importe pour notre propos c'est que l'on n'ait pas retrouvé trace de cette catastrophe, même minimisée, dans le sous-sol lyonnais. Alors pourquoi ne pas envisager pareil phénomène à Feurs où, qui plus est, les niveaux d'occupation les plus tardifs sont très arasés?

Historiens et archéologues s'appuient sur les découvertes de trésors pour justifier la réalité des invasions et de leurs itinéraires ⁷². Ces trésors consistent en un ensemble plus ou moins important (parfois plus d'un millier) de monnaies courantes d'argent et de bronze ⁷³. Il s'y ajoute parfois un lot plus ou moins étoffé de vaisselle d'argent, de bijoux et autres objets de valeur (trésors dits mixtes). Face au climat d'insécurité, leurs propriétaires les auraient dissimulés de leur mieux en espérant des jours meilleurs. Nous connaissons une partie de ceux qui n'ont pu être récupérés, mais combien le furent sur le total enfoui ?

Dans la partie forézienne de la cité ségusiave on en compte quatorze dont onze d'entre eux peuvent être bien localisés (fig. 11) ⁷⁴. À titre de comparaison dans le département du Rhône le nombre de trésors s'élève à vingt-sept, à quarante-huit dans celui de l'Isère et de quarante-six dans l'Ain ⁷⁵. Hasard des découvertes ? Population plus nombreuse et plus riche ?

Plus grande insécurité ?

À plus petite échelle, les mêmes hypothèses se posent aussi dans le Forez où la plaine concentre la moitié des trouvailles. Celles-ci concernent particulièrement les campagnes : pas de découvertes à Feurs, une seule à Roanne ⁷⁶. La quasi-majorité (neuf sur quatorze) aurait été enfouie entre 235 et 284, donc durant la période d'invasion et quatre durant le Bas-Empire (IV^e s.). Il s'agit de trésors monétaires dont le plus important en volume est celui découvert dans les ruines du clos Vissaguet à Moingt. Il rassemblait, outre une bague et une intaille, mil trois cent vingt-huit monnaies dont la datation s'échelonne de Caracalla (211-217) à Valérien le Jeune (258-259). Quant au trésor mixte découvert à Chalain-d'Uzore, rien ne s'oppose à ce qu'il soit placé dans les années 259-260 ⁷⁷. Un autre trésor de même nature, découvert à la limite septentrionale du

⁷¹ Tacite précise dans ses *Annales* que l'empereur Néron contribua pour quatre millions de sesterces à la reconstruction de la ville, en reconnaissance du geste similaire fait par les Lyonnais lors de l'incendie de Rome.

⁷² Voir la carte des trésors enfouis en 259-260 établie par X. LOROT in G. AUBIN, F. BARATTE et alii, *Le trésor de Vaise à Lyon, Documents d'archéologie en Rhône-Alpes*, Lyon, 1999, p. 170.

⁷³ Les trésors de monnaies d'or (*aurei*) existent mais sont rares. Les trésors foréziens n'en auraient pas comporté. Mais rien ne prouve que ces pièces n'aient pas été « récupérées » lors de la découverte du trésor ?

⁷⁴ B. REMY, *Dépôts monétaires antiques du département de la Loire in* : Centre d'études foréziennes, *Archéologie n°7*, 1981, p. 155-175.

⁷⁵ Ces nombres s'entendent toutes périodes confondues. Elles concernent parfois des périodes d'insécurité ou de troubles politiques. Ainsi le trésor de Génas (hors du territoire ségusiave) correspondait à une réserve de liquidités pour payer les soldats lors de la bataille qui opposa, Septime-Sévère à Clodius Albinus dans la plaine de la Saône, en 197. À cette occasion Lyon fut mis à sac.

⁷⁶ Ce n'est pas une règle. Les deux dépôts découverts à Vaise (Rhône) et datables du milieu du III^e s., l'ont été au sein d'un habitat du quartier. Dans le Forez, Moingt offre le même cas.

⁷⁷ M. FEUGERE, *Le trésor de Chalain-d'Uzore (Loire)*, *Cahiers archéologiques de la Loire*, 1984-1985, p. 35-70.

territoire ségusiave, à Saint-Georges-de-Reneins, se rapporte à la deuxième moitié du III^e s; ou au début du IV^e s. ⁷⁸.

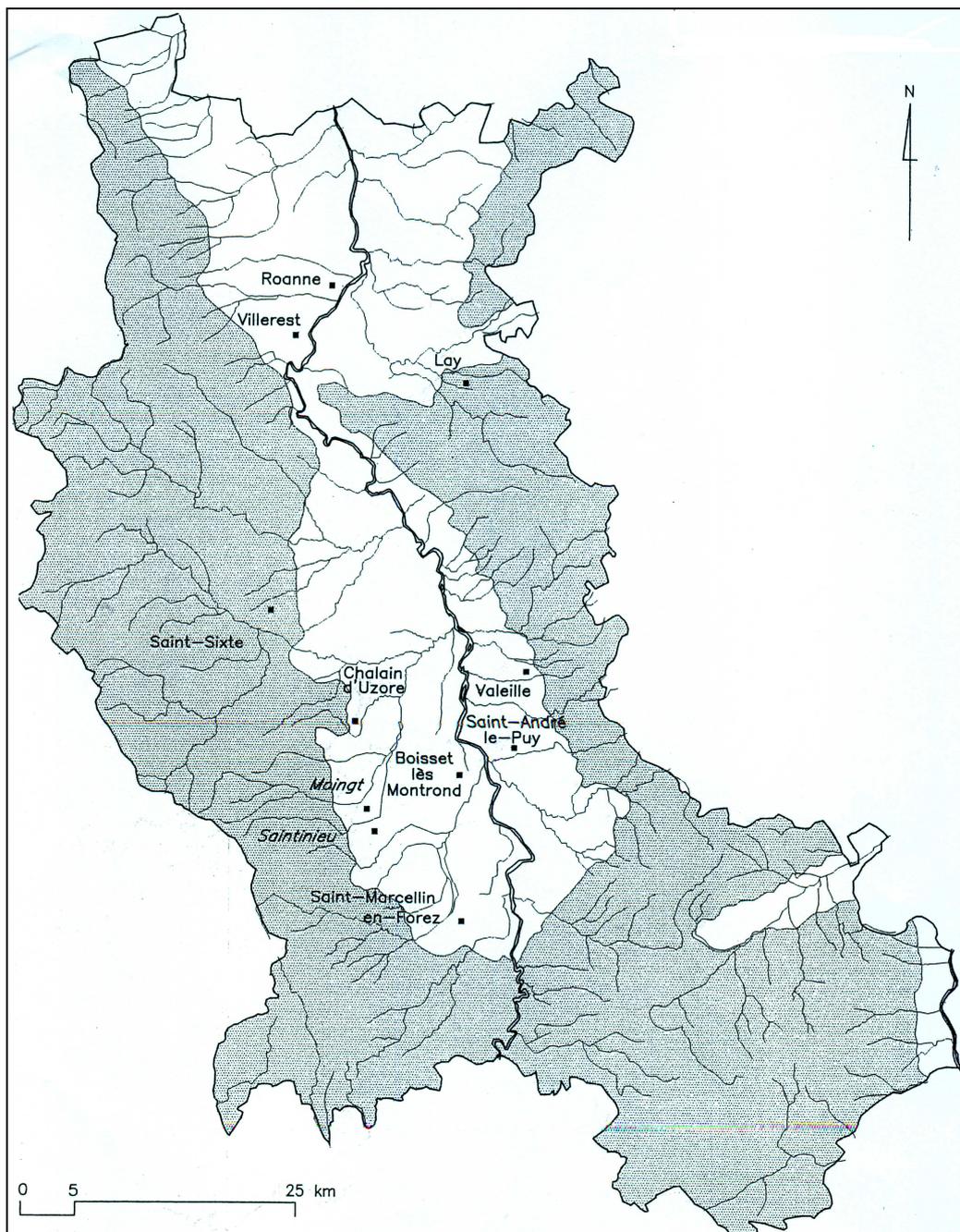


Fig. 11 : Carte des trésors du III^e s.
D'après Carte archéologique de la Loire, 1997.

Toutes ces remarques, en particulier les convergences chronologiques cautionnent la crédibilité des trésors comme « marqueurs » des troubles liés aux invasions.

Or, depuis une décennie, les auteurs remettent en cause ce schéma, tout au moins son utilisation systématique et invitent à la prudence. Pour être fiable et significatif un trésor doit d'abord être conservé complet, ce qui n'est pas toujours le cas pour les découvertes anciennes qui ont souvent connu la dispersion d'une partie plus ou moins importante des monnaies. Cette

⁷⁸ Carte archéologique du Rhône, p. 379-381.

condition élimine un trésor forézien sur deux. De plus il doit faire l'objet d'une analyse précise, la détermination du numéraire le plus récent qui permet la datation ne suffisant pas.

De plus, il y a trésor et trésor, et tous n'ont pas la même signification. Si l'on considère les dépôts monétaires, les numismates distinguent les trésors de circulation et les trésors de thésaurisation.

Les premiers ont été constitués par des prélèvements sur la circulation monétaire disponible dont ils fournissent un instantané. Ils sont constitués d'espèces récentes et généralement de même valeur métallique.

Les seconds sont le fruit d'une longue épargne réalisée en s'efforçant de sélectionner les meilleures monnaies, les plus lourdes et les plus titrées en métal précieux. Phénomène fréquent durant les périodes de dévaluation monétaire, durant lesquelles circulent des monnaies de faible valeur, ce qui fut le cas à plusieurs reprises au III^e s. La mauvaise monnaie chasse la bonne. La constitution de tels trésors répondait à des considérations économiques et non pas sécuritaires. Ils témoigneraient même d'une certaine prospérité.

Quant aux trésors mixtes qui associent des biens jugés précieux à une « bourse » ils correspondent souvent au patrimoine d'une famille, amassé sur une longue durée. Il relève alors de l'histoire individuelle.

Néanmoins ces considérations ne font que nuancer les modalités de la constitution des trésors mais n'expliquent nullement leur enfouissement, en particulier dans le cas des trésors mixtes. Ne demeure pas sans signification le fait qu'un riche propriétaire dissimule à Chalain-d'Uzore de la vaisselle d'argent et de bronze, des bijoux. Pourquoi à Saint-Sixte *Sextius Iulius Basilus* a-t-il gravé son nom sur sa vaisselle métallique et l'a-t-il placée dans un chaudron de bronze avant de l'enfourer ? Nous ne pouvons guère qu'évoquer une attitude de crainte, voire de peur panique face à des événements pouvant s'avérer funestes.

Quatre trésors sont datés du début du IV^e s. Il faut certainement les imputer eux aussi au climat d'insécurité qui perdura, de façon irrégulière, durant le IV^e s. En particulier, on peut invoquer les agissements des Bagaudes⁷⁹ qui touchèrent essentiellement l'ouest, et le sud-ouest des Gaules mais qui concernèrent aussi les régions du centre. C'est à cette époque qu'un habitat gallo-romain installé sur l'*oppidum* de Jœuvre fut détruit brutalement, avant d'être réoccupé au VI^e s.

Mais c'est aussi aux III^e et IV^e s. que fut construit et agrandi l'ensemble thermal (800 m²) de l'immense *villa* de la Grange-du-Bief, à Anse et restauré le sanctuaire de Lamure-sur-Azergues⁸⁰.

La juxtaposition de ces faits ne fait que suggérer l'hétérogénéité des situations, durant cette période pendant laquelle les raids des peuples germaniques ne constituèrent pas forcément l'épreuve la plus douloureuse⁸¹. Elle invite aussi à la plus grande prudence tant que le faisceau d'indices demeure insuffisant. Mais il n'en demeure pas douteux que le pays ségusiave en sortit fortement affaibli. Cet affaiblissement peut expliquer la disparition de la cité ségusiave en tant qu'entité administrative à la fin du III^e s.

3/ La réforme de Dioclétien et la fin de la cité ségusiave

C'est en 297, dans la seconde partie du règne de Dioclétien (284-305), que l'on place une réforme administrative majeure entreprise par cet empereur. Elle concernait l'organisation provinciale qui se trouva profondément transformée par la créations des diocèses⁸², confiés à des

⁷⁹ Il ne faut pas assimiler le mouvement des Bagaudes à un simple brigandage. C'était aussi un véritable phénomène social groupant des populations déclassées suite à la ruine des villes, la dévastation des campagnes, le poids de la fiscalité etc.

⁸⁰ Carte archéologique du Rhône, p. 152-153 et 252.

⁸¹ À la lumière des exemples de Roanne et de Lyon, il apparaît que la situation économique avait commencé à se dégrader dès la fin du II^e s. et au début du III^e s., donc bien avant les incursions germaniques.

⁸² M. CHRISTOL, *L'empire romain du III^e s. Histoire politique (192-325 après J.-C.)*, édit. Errance, 1997, 288 p. Consulter également : B. REMY, F. BERTRANDY, *L'empire romain de Pertinax à Constantin (192-337 après J.-C.)*, édit. Ellipses, 1997, 223 p.

vicaires. Le but recherché était à la fois de palier au morcellement des anciennes circonscriptions mais aussi de renforcer la centralisation administrative et de mieux contrôler les gouverneurs de provinces. En revanche les nouvelles divisions furent plus proches des réalités géographiques. L'Empire fut partagé en douze diocèses divisés en provinces.

Selon la *Liste de Vérone* (312-334) le diocèse des Gaules et celui de Vienne remplacent les anciennes provinces des Trois Gaules. L'ancienne Gaule lyonnaise fut scindée en deux provinces dont la Lyonnaise première groupant les cités de Lyon (capitale), Autun, Langres, Chartres, Auxerre, Troyes, Orléans, Paris, Meaux. La cité ségusiave n'en fit pas partie.

Les réformes se prolongèrent au-delà du règne de Dioclétien Au début du V^e s. la *Notitia Galliarum* rend compte d'une scission au sein des deux provinces de Lyonnaise qui se trouvent chacune partagée en deux, comptant ainsi un nombre de cités moindre. La Lyonnaise première, qui ne représente plus que le quart de la superficie de l'ancienne Gaule lyonnaise, englobe cinq cités au lieu de vingt-trois : Lyon, la capitale, Autun, Langres, Chalon, Mâcon (ces deux derniers étant des *castra*). La puissance lyonnaise s'en trouva fortement amoindrie, suffisamment puissante cependant pour avoir absorbé la cité ségusiave en son sein.

Cette mesure, purement administrative, ne dut pas affecter outre mesure la vie dans la cité, si ce n'est que *Forum Segusiavorum*, n'apparut plus alors que comme un simple *vicus*. La capitale déchue perdit son statut, ses fonctions administratives (donc un certain nombre de ses notables) et certainement une partie de son apparence.

Ce n'était qu'un retour aux sources, celles du I^{er} s. av. J.-C., lorsque, si l'on en a croit Strabon, *Lugdunum* (pas encore colonie), avait rang de capitale du pays ségusiave. Devenue la métropole des Trois Gaules, la colonie dut peser d'un poids énorme sur le territoire d'où elle fut issue en 43 av. J.-C.

Des liens de dépendances administratives unissaient la capitale provinciale et la capitale de la cité. Une inscription découverte à Feurs en 1991 y atteste la présence d'un personnage (dont le nom est inconnu mais qui devait être un affranchi) qui exerçait la fonction de préposé à la perception du vingtième (taxe de 5 %) sur les affranchissements Si ce bureau se trouvait à Feurs⁸³ il ne pouvait que dépendre de l'administration provinciale lyonnaise.

Même si nous ne pouvons encore quantifier aisément ce phénomène, l'agglomération lyonnaise devait constituer pour l'économie ségusiave, agricole en particulier, un important débouché. Réciproquement, et en restant toujours dans le domaine des probabilités, la population ségusiave pouvait trouver auprès des négociants lyonnais une source d'approvisionnement pour certaines productions, comme cela fut le cas pour la céramique à l'époque augustéenne.

La métropole des Gaules constituait également un cadre privilégié pour les familles ségusiaves ambitionnant une fortune, économique ou politique. Tel fut le cas des *Vlatii*⁸⁴, mentionnés sur six inscriptions lyonnaises. Importants propriétaires et gens d'affaires, ils furent magistrats, prêtres du culte impérial provincial et membres de la noblesse municipale.

Enfin, c'est sans doute de Lyon, où il existait une communauté chrétienne dès la fin du II^e s. (épisode des martyrs de l'an 177), que cette religion se diffusa dans la cité ségusiave, à une date et selon des modalités que nous ignorons encore.

Les Ségusiaves - car ils le sont restés et ne sont devenus en rien des « Romains » - partagèrent les vicissitudes de l'Empire d'Occident jusqu'à sa chute à la fin du V^e s. : nouveaux raids des Alamans (en 365), des Francs (367-368) puis invasions des Burgondes qui s'installèrent définitivement à Lyon entre 470 et 474.

⁸³ C'est l'opinion de F. BERARD, *Le projet des inscriptions de Lyon*, in : *Inscriptions latines des Trois Gaules*, Lyon, 1992, p. 7 à 21.

⁸⁴ B. REMY, *Une grande famille ségusiave : les VLATII*, *Revue archéologique de l'Est*, t. XXV, 1, p. 95-110.

Conclusion

Pendant plusieurs siècles, la cité ségusiave partagea, à l'instar des autres cités de la province de Lyonnaise, la vie de la Gaule dite « romaine ». Il se développa, ici comme ailleurs, ce qu'il est convenu d'appeler la civilisation gallo-romaine.

A défaut de convertir tout le monde au port de la toge, à l'usage de l'écriture⁸⁵ du latin et de la cuisine à l'huile d'olive, la romanité apporta au pays ségusiave un cadre juridique nouveau et le mode de vie urbain.

Des techniques nouvelles se répandirent précocement et progressivement au sein de la société⁸⁶.

Un peuplement dense et hiérarchisé, remodelé au gré des vicissitudes des temps, un maillage de voies de communication, avaient façonné un paysage.

Pendant deux siècles le pays ségusiave connut la paix et la prospérité économique, avant que la crise du III^e s. ne vînt compromettre, et de façon durable semble-t-il, ce bel édifice.

Ce qu'il advint de ces réalités, de cet héritage pourrait-on dire, appartient à une autre histoire, celle du Moyen Âge.

Néanmoins nous pouvons dresser un rapide constat. L'héritage politique fut mince. Le nom même de « Ségusiave » disparut et les historiens foréziens du XIX^e s. devront débattre pour le restituer : les « Ségusiaves » ou les « Ségusiens » ?

Seuls subsistaient les noms des deux principales agglomérations. Des documents du X^e s. mentionnent l'existence de l'*ager Forensis* et de l'*ager Rodanensis*, subdivisions du *pagus* de Lyon.

Rattaché à la cité de Lyon, le pays ségusiave ne posséda pas en propre un siège épiscopal à la différence de bien d'autres cités gallo-romaines. Cependant, les limites de la cité subsistèrent dans celles du diocèse et du comté de Lyon.

C'est de ce comté, et en s'arrachant à la puissance lyonnaise, que devait émerger, tardivement et non sans mal, l'entité forézienne.

Paul Valette

[extrait de "Contribution à l'histoire du Forez" (Printemps de l'Histoire 2010),
Cahier de Village de Forez n°86, 2011]

⁸⁵ Son utilisation est attestée, en dehors des documents épigraphiques « officiels », par les nombreux graffitis (parfois en alphabet grec) relevés sur des céramiques, dès la fin du I^{er} s. av. J.-C.

⁸⁶ Et certainement de nouvelles formes de pensée, mais qu'il faudrait décrypter. Dans notre propos nous n'avons pas abordé le fait religieux, à l'exception du culte impérial. Ce que nous en savons ne permet pas d'y déceler une originalité particulière par rapport au reste de la Gaule : introduction du panthéon romain (Mercure, Hercule, Vénus, Mars) mais dont la/les significations latines sont recouvertes par les croyances gauloises traditionnelles.